

Idriss Déby Itno en 19 dates

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Afrique

Retour sur les grandes dates qui ont fait l'histoire du dirigeant tchadien.

1952 – Naissance

Naissance à Berdoba (nord-est du Tchad) dans une famille musulmane.

1980 – Entrée en rébellion

Idriss Déby entre en rébellion aux côtés de Hissène Habré, ancien Premier ministre tchadien, qui le nomme commandant en chef des Forces armées du nord (FAN).

1982 – Renversement de Goukouny Weddeye

Toujours aux côtés de Habré, Déby participe au renversement du régime de Goukouny Weddeye. Hissène Habré devient président de la République.

1989 – Fuite au Soudan

Idriss Déby, alors conseiller de Habré pour la Défense et la sécurité est soupçonné de complot par la présidence

tchadienne. Il fuit au Soudan.

1990 – Renversement de Hissène Habré

À la tête du Mouvement patriotique de salut (MPS), qu'il a créé plus tôt dans l'année, Idriss Déby s'empare de Ndjamena le 1er décembre et chasse Habré du pouvoir. Le 4 décembre, il devient président du Conseil d'État.

1991 – Désigné président de la République

Idriss Déby est désigné président de la République par le MPS. Dans les premiers temps de son mandat, il fait adopter le pluripartisme avant qu'une conférence nationale, tenue en 1993, ne donne au pays des institutions provisoires.

1996 – Première élection au suffrage universel

Idriss Déby est élu à la présidence lors du premier scrutin pluraliste au suffrage universel organisé au Tchad, suite à l'adoption de la Constitution de 1996. Il bat Abdelkader Wadal Kamougué avec 69,09 % des voix au deuxième tour. Ce mandat sera marqué, à partir de 1998, par une rébellion du Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT) dans le Tibesti (nord).

2001 – Deuxième élection à la présidence

Idriss Déby remporte l'élection présidentielle dès le premier tour avec 63,17 % des voix.

2004 – Modification de la Constitution

Alors que le Tchad est devenu producteur de pétrole un an auparavant, Idriss Déby fait modifier la Constitution. La limitation à deux mandats présidentiels est supprimée pour lui permettre de se représenter. Le texte est adopté à main levée, par 123 voix pour, 0 contre et une abstention, alors que les députés de l'opposition ont refusé de prendre part au vote.

2006 – Troisième élection à la présidence

Idriss Déby est réélu président de la République du Tchad pour la troisième fois. Il s'impose au premier tour avec 77,53 % des suffrages. Cette élection intervient dans un climat de

crise : en avril, une offensive rebelle sur Ndjamena avait été repoussée par les forces loyalistes. Les relations diplomatiques avec le Soudan avaient alors été rompues, le Tchad soupçonnant l'implication de son voisin. Cette rébellion s'était appuyée sur une vague de désertions dans l'armée durant l'année précédente. Les mutins s'étaient retranchés dans l'est du pays, proche du Soudan.

2008 – [Attaque rebelle contre Idriss Déby](#)

La plus importante attaque rebelle contre le régime sur Ndjamena depuis 1990, encercle le palais présidentiel avant d'être repoussée. La France apporte à cette occasion un soutien logistique au régime tchadien.

2010 – Processus de normalisation avec le Soudan

Après cinq ans de guerre par rébellions interposées, Ndjamena et Khartoum s'engagent dans un processus de normalisation. Au Tchad, le président soudanais Omar el-Béchar affirme vouloir « *tourner la page* ».

2011 – Idriss Déby, réélu pour la quatrième fois

Idriss Déby se présente à l'élection présidentielle. Celle-ci intervient dans un climat politique tendu. Les résultats des législatives de février ont été rejetés par l'opposition et trois des principaux opposants au président appellent au boycott de l'élection. Le 25 avril 2011, il remporte l'élection avec 88,66 % des voix.

2013 – La lutte contre la menace terroriste

Idriss Déby envoie ses troupes combattre les jihadistes dans le nord du Mali lors de l'intervention française Serval.

2016 – Le cinquième mandat

Idriss Déby prend la tête de l'Union africaine pour un mandat d'un an. Il est réélu en avril au premier tour de la présidentielle pour un cinquième mandat d'affilée.

2018 : Une Constitution pour Déby

Le Tchad adopte une nouvelle Constitution autorisant Idriss Déby à rester au pouvoir jusqu'en 2033.

2019 – Nouvelle tentative de renversement

Une colonne de rebelles tchadiens venus de Libye pour renverser le président est stoppée par des bombardements français sur demande de Ndjamena.

2020 – Maréchal du Tchad

Idriss Déby est élevé au titre de maréchal du Tchad pour célébrer la victoire en mars de l'armée tchadienne contre le groupe Boko Haram.

2021- Décès d'Idriss Déby Itno

Le 20 avril, Idriss Déby décède des suites de blessures reçues alors qu'il commandait son armée contre des rebelles dans le nord. Il avait été réélu pour un sixième mandat avec 79,32 % des suffrages exprimés, selon des résultats officiels énoncés la veille.

Cet article est republié à partir de savoirs.rfi.fr. Lire l'original [ici](#)

Kouroussa: les racines et les manifestations du malaise social guinéen

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Chronique

Les faits : *Le 17 avril 2021, une manifestation éclate dans la ville de Kouroussa. Des orpailleurs revendiquent un site d'exploitation concédé à la société Kouroussa Mining. Bilan : deux morts, plusieurs blessés, la résidence du préfet et le domicile du maire saccagés.*

Parti pris. Si les manipulations des communautés et le recours à l'ethno stratégie sont les recettes les plus partagées par les autorités guinéennes, il est toutefois, difficile d'anticiper les réactions des populations guinéennes, même des plus fidèles partisans, quand la misère généralisée semble élire domicile en Guinée depuis l'arrivée au pouvoir d'un certain Alpha Condé. Ces populations de l'intérieur du pays qui payent au plus fort l'errance sans visibilité de la gouvernance actuelle et qui, jusque-là semblent se résigner en attendant la « révolution » venir de Conakry, commencent à cerner les enjeux globaux de la politique et de ses impacts sur le quotidien du citoyen. Cette fois-ci, elles semblent déterminer à jouer leur partition en refusant de se laisser « berner autrement » (en réponse au slogan « Gouverner autrement »). Conscientes de l'illégitimité des autorités issues de la forfaiture du 3^{ème} mandat, les catégories socioprofessionnelles comptent maintenir la pression jusqu'à

la satisfaction de leurs revendications sectorielles. Pour ce faire, certaines n'hésitent pas à user du chantage si nécessaire pour faire plier les imposteurs en quête de légitimité.

Quand les populations réclament de l'électricité, le gouvernement et son président augmentent la puissance (en kWh) des promesses avec une aisance consternante dans l'art de mentir sans sourciller. Quand ces mêmes populations réclament des écoles, des hôpitaux, des routes, ils s'empressent d'envoyer des missions de terrain pour le rituel d'enfumage de la « pose de la première pierre » et jamais une deuxième. Quand elles dénoncent la violation des lois de la république, ils répliquent par la violence d'état et s'activent (aidés par une horde de courtisans du net) pour entretenir leur « *jardin ethnique fleuri de Alpha* », qui est sans doute la seule réussite en 10 ans d'égarement de la république avec une unité nationale qui se fissure chaque jour davantage. Alpha Condé et son parti ont toujours entretenu l'illusion de détenir un bastion politique « imprenable » qui serait la Haute Guinée. Si dans les années 90, cette revendication était légitime et qu'il (Alpha Condé) pouvait continuer depuis la France à faire croire au monde entier qu'il était la seule alternative au régime militaire, il est évident que l'entrée en scène de nouveaux acteurs avec de nouvelles offres politiques depuis le début des années 2000 a été un grand désenchantement pour un parti (RPG) piloté de l'extérieur par une figure vestige du monde d'hier qui a montré ses limites à pouvoir s'adapter à cet environnement nouveau où on assiste sans cesse à l'émergence de nouveaux paradigmes politiques et une nouvelle façon de faire de la politique. Cette région de la Haute Guinée, comme toutes les régions d'ailleurs du pays, sont aujourd'hui des espaces géographiques et politiques partagés où le pluralisme politique est réel car les populations dans leur grande majorité commencent à comprendre les enjeux liés au choix éclairé des dirigeants. Le seul paramètre qui explique la survivance de cette illusion de bastion imprenable

est la fraude électorale ou l'art de trafiquer la volonté des populations exprimée dans les urnes. Les populations choisissent et les arbitres électoraux désignent les vainqueurs. D'où ce manque de légitimité dont souffrent les dirigeants du pays et qui est un handicap majeur pour un régime même si les acteurs concernés entretiennent un semblant d'autorité.

Distributeur automatique de promesses

Très généreux en promesses dont la formulation porte en elle-même les germes de la rodomontade politique, le responsable du *squat* de Sekoutoureyà est aujourd'hui rattrapé par cette manipulation à outrance qui est sa marque de fabrique assez désuète d'ailleurs parce qu'elle a fini par décrédibiliser la parole de l'homme d'état qu'il est censé incarner.

Pour vendre la forfaiture du 3ème mandat, ils n'ont pas hésité de rééditer les mêmes promesses complètement saugrenues de 2010 qui, à force de les radoter, sans gêne et sans résultats observables, sont devenues aujourd'hui des classiques de gags politiques en Afrique. De l'usine de bonbons pour les enfants (qui d'ailleurs attendent toujours le premier bonbon) aux logements sociaux qui sont restés à l'étape « pose de la première pierre », Alpha Condé qui s'est révélé être un distributeur automatique de promesses (DAP) est aujourd'hui la risée des réseaux sociaux pour le caractère risible dans la formulation de ses promesses.

Après 10 ans d'apprentissage à sekoutoureyà, l'incohérence dans les choix des politiques publiques, les faibles capacités de mobilisation des ressources et la médiocrité des prestations d'une administration publique nourrie par des théories anachroniques sur la gestion publique ont fini par conforter les sceptiques dans leur position critique sur les qualités très discutables de dirigeant de l'actuel occupant illégal de sekoutoureyà.

Pendant toute cette période d'égarement de la république qui semble sans fin (même si des signes apparaissent aujourd'hui et permettent une comparaison avec certains événements majeurs qui ont abouti à des changements de régime), les populations guinéennes quant à elles, ont été englouti par une coulée de boue politique jamais enregistrée dans le pays. Un torrent de manipulations multidimensionnelles sans précédent a déferlé sur la Guinée réveillant sur son passage les stigmates de la division semée et entretenue au lendemain des indépendances. Des pratiques politiques d'un autre âge refont surface avec un objectif qui est celui d'instaurer la terreur pour contraindre les citoyens à l'obéissance au monarque illégitime.

Détournements de deniers publics et misère des populations

Pourtant, les conséquences de la forfaiture du 3ème mandat étaient prévisibles. Un régime qui a été incapable de mobiliser et de sécuriser des ressources internes et externes en 10 ans pour financer son plan de développement, sera dans l'incapacité de faire tourner une machine d'Etat dans un contexte de réajustement des priorités chez les traditionnels partenaires au développement et chez les « amis » du monarque, affairistes miniers (ceux qui ont tiré le gros lot lors de la foire aux permis d'exploitation minière organisée à huis clos au lendemain de l'accession au pouvoir de Alpha Condé). Au détriment des petits exploitants (orpailleurs), le gouvernement n'hésite pas à vendre tout et n'importe quoi au plus offrant, quitte à sacrifier le développement des collectivités locales pour plusieurs décennies à cause du caractère contraignant des contrats pluriannuels signés par les dirigeants actuels.

Aujourd'hui la corrélation est évidente entre les multiples scandales de détournements de deniers publics et la faible capacité de l'Etat à fournir des services sociaux de base aux populations guinéennes. Plus le scandale financier est

important plus la personne présumée coupable reçoit le soutien du gouvernement et en premier lieu Alpha Condé. Et le comble du « Sahara » judiciaire dans ce pays, ils sont capables d'engager une procédure judiciaire contre les lanceurs d'alerte. La diligence avec laquelle la machine judiciaire s'emballe dans ce genre de dossier est tout simplement effarant.

Les évènements de Kouroussa sont la résultante d'une gouvernance économique gangrenée par la corruption et les détournements de deniers publics. Du train de vie ostentatoire des dirigeants du pays, à la misère des populations, les compétences reconnues de manipulateur du monarque illégitime ne suffiront pas à maintenir ces populations dans l'ignorance. L'inégale redistribution des richesses issues du sous-sol guinéen, injustement accaparées par les autorités publiques et leurs « amis » miniers et le manque d'accompagnement des petits exploitants locaux, poussent les populations locales à réclamer de sites d'exploitation et à défendre cette économie de survie pour plusieurs familles.

Le problème est à Sekoutourea et « la solution est entre nos mains ».



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com

Mohamed Bazoum, dans la continuité de son mentor Issoufou

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Afrique

Fidèle parmi les fidèles de l'ex-président nigérien Mahamadou Issoufou, son successeur Mohamed Bazoum, investi vendredi, entend assurer la "continuité" à la tête d'un pays en crise confronté à d'immenses défis, particulièrement des attaques jihadistes de plus en plus nombreuses et meurtrières.

Mohamed Bazoum est le premier président à accéder au pouvoir après une transition démocratique entre deux présidents élus dans ce pays en proie aux coups d'Etat et tentatives de putsch depuis l'indépendance en 1960. Une dernière tentative a été déjouée mercredi, selon le gouvernement.

La "continuité" a été le maître mot de la campagne de celui qui fut le bras droit d'Issoufou durant ses dix années de pouvoir : dans le développement de l'un des pays les plus pauvres du monde, comme dans la lutte contre l'insécurité qui

n'a fait qu'augmenter récemment, avec plus de 300 morts dans des attaques attribuées au jihadistes depuis le début de l'année.

Bazoum, qui entend "poursuivre" l'oeuvre de son mentor, est longtemps resté à l'arrière-plan, s'occupant de l'appareil du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS, dont il est un des membres fondateurs comme Issoufou). Mais aussi en jouant les fidèles lieutenants comme ministre de l'Intérieur ou ministre d'Etat à la présidence lors de la réélection d'Issoufou en 2016.

Homme de réseau, avec de bonnes relations à l'étranger, il a quitté ses fonctions mi-2020 pour se consacrer à la présidentielle, objectif programmé d'un homme de l'ombre propulsé au premier rang de l'imposante machine déployée pour l'élection par le PNDS.

Né en 1960 à Bilabrine dans la région de Diffa (sud-est), Bazoum est arabe, une ethnie minoritaire au Niger, ce qui lui a valu des accusations sur ses origines "étrangères" lors de la campagne.

Dans son discours d'investiture, il a dénoncé "l'usage inédit dans notre pays d'arguments consistant pour certains à stigmatiser l'origine et le teint de la peau de certains de leurs adversaires. De tels arguments sont fort regrettables, car personne n'est responsable de son origine, les hommes sont responsables seulement de ce qu'ils font".

Après des études à Gouré (sud-est), puis un baccalauréat à Zinder, Bazoum part étudier la philosophie au Sénégal. Il y enseigne pendant six ans dans des lycées de province, y gagnant un certain talent d'orateur.

– Rigueur et fermeté –

Son contact facile et son ancrage philosophique à gauche sont nuancés par un "air dur, celui de quelqu'un dont on sait qu'il

peut avoir la main ferme", selon un observateur de la politique nigérienne à Niamey.

Les partenaires du Niger, principaux bailleurs d'un pays très fortement dépendant de l'aide internationale, où France comme Etats-Unis ont des bases militaires, préfèrent voir dans Bazoum l'assurance d'un leader sûr, quitte à détourner le regard sur certains sujets.

Notamment sur les affaires de corruption qui ont miné la présidence Issoufou. Mais, avantage certain pour Bazoum, "son nom n'est pas cité dans les principaux scandales de corruption qui ont souvent éclaboussé le régime" et "on lui reconnaît une certaine rigueur dans la gestion des affaires publiques et un franc-parler", selon Ibrahim Yahya Ibrahim, chercheur à International Crisis Group (ICG).

Sous Issoufou, il se disait de lui qu'il était le vrai numéro deux de l'Etat, devant le Premier ministre Brigi Rafini, qu'il gérât toutes les affaires sensibles et qu'il était consulté sur tous les dossiers, de la diplomatie à l'économie, mais particulièrement sur les questions sécuritaires, centrales dans un pays en proie aux attaques jihadistes.

Reste que ses relations futures avec l'ex-président font déjà l'objet de débats: Issoufou et Bazoum resteront-ils comme les deux doigts d'une même main, ou bien le Niger doit-il redouter un scénario où, comme en Mauritanie, l'ancien président Mohamed Ould Abdel Aziz et ex-mentor de l'actuel chef d'Etat, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, est tombé en disgrâce après avoir quitté le pouvoir ?

Cet article est republié à partir de information.tv5monde.com.
Lire l'original [ici](#)

La nouvelle stratégie du FNDC en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Politique

En Guinée, le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) opère sa mue : un an après le référendum du 22 mars 2020 qui a abouti à une modification de la Constitution contestée, il continue de dénoncer « un coup de force » et reste opposé à un troisième mandat du président Alpha Condé. En parallèle, ce mouvement, qui rassemble partis d'opposition et société civile, tente d'élargir son engagement à des revendications plus sociales.

Après des mois de discussions, le FNDC opère une mue : sa coordination nationale, composée de neuf membres, est désormais pilotée exclusivement par des militants de la société civile. Les partis politiques quittent cette instance : ils ont le statut « *d'observateurs et n'ont plus de poids sur les décisions prises par le FNDC* », explique un

responsable du mouvement.

« *Prise de distance indispensable* »

« *C'est une prise de distance indispensable* », analyse un observateur. « *Le FNDC se débarrasse ainsi de la classe politique en raison de ses incohérences notoires* », poursuit cette source. Une allusion à certains leaders de l'opposition qui se sont ouvertement rapproché de la mouvance présidentielle ces derniers jours, renonçant de fait aux débats sur le troisième mandat du président que le FNDC continue de rejeter en bloc.

Revendications sociales

Désormais, le FNDC compte déployer son énergie sur des revendications sociales pour toucher plus de Guinéens : ce mouvement s'intéresse notamment à la flambée des prix des denrées, au chômage et à la corruption.

Source: [RFI](#) (Guinée: la nouvelle stratégie du Front national pour la défense de la Constitution)

Bauxite en Guinée: enquête en France après une plainte visant Alpha Condé et des

sociétés minières

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Gouvernance

Une enquête a été ouverte à Paris après une plainte pour corruption dans l'exploitation de la bauxite en Guinée impliquant le président Alpha Condé, plusieurs de ses proches et des sociétés minières, dont une française, a-t-on appris mardi de source proche du dossier.

Une enquête a été ouverte à Paris après une plainte pour corruption dans l'exploitation de la bauxite en Guinée impliquant le président Alpha Condé, plusieurs de ses proches et des sociétés minières, dont une française, a-t-on appris mardi de source proche du dossier.

Cette enquête préliminaire, ouverte par le parquet national financier (PNF) en septembre, fait suite à la plainte pour « corruption, trafic d'influence et blanchiment de corruption », déposée en août par le Collectif pour la transition en Guinée (CTG).

« Nous avons des soupçons très forts de corruption entre le clan au pouvoir et des miniers », dont l'Alliance minière responsable (AMR) et la Société minière de Boké (SMB), a

indiqué à l'AFP Ibrahime Sorel Keita, porte-parole du collectif qui regroupe des opposants d'Alpha Condé, président depuis 2010 et réélu en octobre pour un troisième mandat controversé.

L'AMR, fondée en 2015 par deux jeunes entrepreneurs, Romain Girbal et Thibault Launay, a obtenu un permis pour exploiter la bauxite, signé le 7 juin 2017 par le président Condé.

Une semaine plus tard, l'AMR a cédé ce gisement à la SMB, l'un des principaux exportateurs du pays, détenue par un consortium franco-sino-singapourien.

« En peu de temps, les dirigeants de l'AMR, des inconnus dans le domaine minier, ont récupéré un permis d'exploitation dans une zone importante et l'ont ensuite refile à la SMB, moyennant une plus-value folle estimée à 200 millions de dollars », a commenté M. Sorel Keita.

L'AMR avait assuré, à l'annonce de la plainte, avoir en réalité conclu un contrat d'amodiation, « une pratique courante dans le secteur minier international, parfaitement conforme au Code minier guinéen ».

« Nous n'avons jamais fait quelque chose d'illégal en France ou en Guinée », assure désormais l'AMR, qui compte dans son conseil d'administration notamment l'ancienne patronne d'Areva Anne Lauvergeon et l'armateur Edouard Louis-Dreyfus.

« L'origine des accusations est un combat politique qui nous est étranger », ajoute l'AMR, dénonçant des attaques « incompréhensibles » et précisant tout ignorer de l'enquête.

Me Pierre-Olivier Sur, qui défend Alpha Condé, a critiqué « l'instrumentalisation de la justice tant en France qu'en Guinée » dans le cadre « d'un combat politique ».

« Je n'ai aucun élément pour me prononcer, n'ayant pas eu accès à cette plainte qui procède d'une organisation politique

et s'inscrit ouvertement dans un calendrier électoral », a souligné Me François Zimeray, avocat du dirigeant de la SMB Fadi Wazni.

Le PNF n'a pas souhaité s'exprimer.

La Guinée, pays pauvre d'Afrique de l'Ouest, détient les plus grands gisements mondiaux de bauxite, minerai utilisé pour fabriquer l'aluminium.

Son extraction est considérée comme polluante et destructrice de terres agricoles, selon l'ONG Human Rights Watch.

Mediapart/AFP

RSF demande la libération du journaliste guinéen Amadou Diouldé Diallo

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Inculpé pour “offense au chef de l’Etat”, un journaliste de la Radio télévision guinéenne (RTG) est emprisonné depuis plus de deux semaines alors que la Guinée a dépénalisé les délits de presse. Reporters sans frontières (RSF) demande sa libération immédiate et sans condition et exhorte les autorités à mettre fin aux emprisonnements arbitraires de journalistes.

Le journaliste sportif de la RTG, **Amadou Diouldé Diallo**, reste en prison. La Cour d’appel de Conakry a [refusé](#) le 10 mars dernier sa demande de libération conditionnelle. Interpellé sans convocation préalable, le samedi 27 février, à la suite de son passage dans l’émission “L’œil du Lynx” de la radio privée *Lynx FM* où il s’était exprimé sur le président Alpha Condé et les violences ethniques dans le pays, le journaliste qui est détenu depuis le 1er mars, est inculpé pour “offense au chef de l’Etat”. En mauvaise santé, il a dû être évacué le lendemain de son incarcération dans un hôpital de Conakry.

Contactés par RSF, deux de ses avocats, Alseny Aïssata Diallo et Mohamed Traoré, ont dénoncé une violation de la loi sur les médias, insistant sur le fait que les délits de presse sont dépénalisés dans le pays et ne doivent ainsi pas donner lieu à un emprisonnement. Il ont également annoncé avoir introduit une nouvelle demande de mise en liberté, qui est en cours d’examen.

“Rien ne peut justifier le maintien en détention de ce journaliste, dont nous demandons la libération immédiate et sans condition, déclare le directeur du bureau Afrique de l’Ouest de RSF, Assane Diagne. Les délits de presse étant dépénalisés depuis 2010, l’incarcération de Amadou Diouldé Diallo est illégale et témoigne de la volonté des autorités guinéennes de censurer les voix discordantes. Nous les exhortons à se conformer au respect des dispositions de la loi sur les médias et à libérer ce journaliste qui est actuellement en mauvaise santé.”

En Guinée, les journalistes sont régulièrement arrêtés ou gardés à vue en raison de leur travail. Le mois dernier, le journaliste sportif **Ibrahima Sadio Bah** a été [condamné](#) à six mois de prison ferme et à payer une amende de 500 000 francs guinéens (environ 40 euros) pour ''diffamation, injures publiques et dénonciation calomnieuse'' à l'encontre du président de la Fédération guinéenne de football (FEGUIF00T), Mamadou Antonio Souaré.

En janvier dernier, la [condamnation](#) sur la base du code pénal de trois journalistes de la radio *Nostalgie*, avait suscité de vives réactions poussant le ministre de la Justice à instruire le parquet de faire une déclaration d'appel contre la décision.

La Guinée occupe la 110e place au [Classement mondial de la liberté de la presse](#) établi par RSF.

[RSF](#) 17 mars 2021

En deux mois, quatre prisonniers politiques morts en détention en Guinée [Human Rights Watch]

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Politique

Depuis novembre 2020, quatre partisans présumés de l'opposition politique sont décédés après avoir été emprisonnés

Quatre hommes détenus en tant que partisans présumés de l'opposition politique en [Guinée](#) sont décédés entre novembre 2020 et janvier 2021, a déclaré aujourd'hui Human Rights Watch. Les quatre hommes faisaient partie des centaines de partisans ou sympathisants présumés de l'opposition arrêtés lors du référendum de mars 2020 et de l'élection présidentielle d'octobre 2020.

Les autorités guinéennes ont imputé ces décès à des maladies ou à des causes naturelles, mais des membres des familles des victimes, leurs avocats et des militants des droits humains ont déclaré que les quatre personnes étaient mortes à la suite de torture ou d'autres mauvais traitements, notamment de mauvaises conditions de détention et du manque d'accès à des soins médicaux adéquats pour de graves problèmes de santé. Le gouvernement guinéen devrait garantir une enquête approfondie, indépendante et transparente sur les circonstances de ces décès.

« Ces décès dans des circonstances suspectes soulèvent de

graves préoccupations et devraient faire l'objet d'une enquête rapide et approfondie », a déclaré [Ilaria Allegrozzi](#), chercheuse senior sur l'Afrique centrale à Human Rights Watch. « Les autorités devraient établir la cause de ces décès, fournir tous les détails pertinents aux familles et poursuivre de manière appropriée tout individu responsable d'actes répréhensibles. »

Entre le 21 janvier et le 7 février 2021, Human Rights Watch s'est entretenu par téléphone avec neuf membres des familles des victimes, une voisine de l'une d'entre elles, quatre avocats et trois membres d'organisations guinéennes de défense des droits humains. L'organisation a également examiné six photographies révélant des lésions sur le corps de l'une des victimes. Human Rights Watch a écrit au ministre guinéen de la Justice, Mory Doumbouya, le 5 mars, pour partager ses conclusions et demander des informations relatives à des questions spécifiques, mais n'avait pas reçu de réponse au moment de la publication de ce communiqué.

Roger Bamba, âgé de 40 ans, membre du conseil des jeunes de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), le principal parti d'opposition du pays, est décédé le 17 décembre. Le porte-parole du ministre de la Justice a [déclaré](#) que la cause de la mort était une cirrhose du foie, mais l'épouse de Bamba a [accusé](#) le gouvernement de « crime d'État », affirmant que Bamba n'avait pas reçu les soins médicaux adéquats après être tombé malade pendant sa détention.

Ibrahima Sow, âgé de 62 ans, est décédé un mois plus tôt, le 16 novembre. Les autorités guinéennes ont [déclaré](#) que sa mort était liée à un diabète, mais sa famille affirme qu'il est décédé des suites de sa torture en détention.

Le 5 décembre, Lamarana Diallo est décédé à l'âge de 22 ans au domicile de sa sœur, le jour de sa remise en liberté de la Maison centrale de Conakry. Des [membres de sa famille](#) et un

témoin ont assuré que les gardiens de prison avaient ramené Diallo chez lui dans un état de santé déplorable et qu'il était mort des suites de sa torture en détention, une accusation [rejetée](#) par le gouvernement.

Oury Barry, 21 ans, est décédé le 16 janvier. Sa famille et son avocat ont déclaré que sa mort était survenue dans sa cellule et qu'il n'avait pas reçu de soins médicaux appropriés pour les mauvais traitements et la maladie dont il avait souffert en détention, mais les autorités ont [soutenu](#) qu'il était mort à l'hôpital de « *causes naturelles* ».

Quatre proches de trois des victimes ont déclaré à Human Rights Watch avoir été menacés par les autorités pour leur dénonciation des abus que ces trois hommes auraient subis derrière les barreaux. « *Depuis que nous avons dit aux médias que mon père avait été torturé en prison, les autorités et les forces de sécurité sont à nos trousses* », a confié l'un des proches de Sow. « *Des hommes en tenue civile sont venus dans notre quartier poser des questions sur moi et ma famille. Mon frère a quitté le pays de crainte d'être arrêté. J'ai reçu des appels anonymes me demandant de rencontrer un colonel concernant le cas de mon père. J'ai peur.* »

Les quatre hommes se trouvaient tous en détention provisoire à la Maison centrale de Conakry, [notoire](#) pour ses mauvaises conditions d'incarcération et sa surpopulation : conçue pour 300 détenus, elle en accueille actuellement plus de [1 500](#).

« *La surpopulation est un grave problème dans nos centres de détention* », a déclaré à Human Rights Watch l'avocat guinéen des droits humains Thierno Souleymane Baldé. « *Elle est causée, entre autres, par le recours généralisé à la détention provisoire. On estime que 60% des prisonniers en Guinée font l'objet d'une détention provisoire prolongée.* »

La principale prison de Conakry regorge de centaines de membres de l'opposition et de sympathisants [arrêtés](#) par les

forces de sécurité au moment de la tenue du [référéndum constitutionnel de mars 2020](#) et des [élections présidentielles d'octobre 2020](#). « *Les gens sont entassés dans des conditions inhumaines et la hausse du nombre de morts est une conséquence prévisible* », a constaté un avocat guinéen des droits humains représentant plusieurs détenus politiques.

Selon les médias guinéens, le 7 février, [Mamadou Aliou Diaby](#), un détenu sourd et muet de la Maison centrale de Conakry, avait été retrouvé pendu, un drap noué autour du coup, et le 31 janvier, le corps de la cheffe cuisinière de la Maison centrale de Conakry, [Mamadou Hawa Baldé](#), a été retrouvé sans vie dans un débarras de la prison. Les autorités ont promis de procéder à son autopsie pour établir les circonstances de sa mort, mais toujours [selon les médias](#), Baldé fut inhumée le 1er février sans que ce fût le cas. Les autorités n'ont pas fait de déclaration publique au sujet de la mort de Diaby.

Human Rights Watch documente depuis des années les [mauvaises conditions de détention](#) à travers toute la Guinée, ainsi que les [arrestations arbitraires, détentions, poursuites judiciaires, meurtres, disparitions forcées](#), menaces, harcèlement et intimidation dont sont victimes opposants et critiques du gouvernement.

Le 19 janvier, l'ambassade des États-Unis en Guinée s'est [dite préoccupée](#) par « *les retards pris par les garanties de procédure régulière et le ciblage de l'opposition politique par le gouvernement* », déclarant que la mort en détention de membres de l'opposition « *remettait en question l'attachement de la Guinée à l'état de droit* ». Le 21 janvier, l'Union européenne a [exhorté](#) les autorités à ouvrir des enquêtes sur la mort d'opposants politiques en détention et à rendre justice. Cet appel a été [réitéré](#) le 27 janvier par le ministre français des Affaires étrangères, qui a demandé aux autorités guinéennes de « *faire la lumière* » sur les décès survenus en détention, agitant la menace de « *mesures* » à l'encontre de Conakry.

Le 8 février, des membres de l'Organisation guinéenne des droits de l'homme (OGDH) se sont [vus refuser l'accès](#) à la Maison centrale de Conakry. « *Les autorités pénitentiaires ont dit qu'une autorisation était nécessaire, mais les détenus ont le droit de recevoir des visites* », a rappelé un représentant de l'OGDH à Human Rights Watch.

En vertu du droit national et international, notamment les Lignes directrices sur les conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention provisoire en Afrique de 2014 (« Lignes directrices Luanda »), adoptée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, les autorités guinéennes sont tenues de fournir aux détenus les mêmes soins de santé qu'aux personnes en liberté et, selon les normes internationales, la détention provisoire ne devrait être utilisée qu'en dernier recours. En vertu du droit international des droits humains, les autorités guinéennes ont l'obligation de mener une enquête crédible, approfondie et indépendante et de rendre compte de tout décès survenu en détention. Elle devrait identifier toute personne responsable si le décès était dû à une négligence ou à une action illégale et devrait conduire à des poursuites. L'absence d'enquêtes et de poursuites contre les responsables constituerait une violation des obligations de la Guinée de protéger les personnes contre la privation arbitraire de la vie et de fournir un recours utile.

Human Rights Watch a appelé l'ONU et l'Union africaine, y compris le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Rapporteur spécial de l'UA sur les prisons et les conditions de détention, à fournir une assistance technique et autre dans le cadre de l'enquête guinéenne, ou de mener leurs propres enquêtes si les autorités guinéennes n'agissent pas.

« *La mort en détention de quatre prisonniers politiques en seulement deux mois montre que la santé et la sécurité des*

prisonniers sont gravement menacées en Guinée », a conclu Ilaria Allegrozzi. « Les autorités guinéennes, avec le soutien de partenaires internationaux, devraient enquêter de toute urgence sur les décès récents de prisonniers et remettre en liberté tous ceux qui sont détenus uniquement pour avoir exercé leurs droits garantis par la Constitution à manifester pacifiquement et à s'exprimer politiquement. »

Pour lire des informations plus approfondies et des témoignages, veuillez consulter la section ci-dessous.

Ibrahima Sow

Ibrahima Sow, un commerçant âgé de 62 ans, est décédé le 16 novembre à l'Hôpital Ignace Deen de Conakry, à la suite de son transfert depuis la Maison centrale de Conakry. Selon sa famille, il avait été arrêté le 24 octobre à son domicile du quartier Haifa Minière par des gendarmes qui l'accusaient d'appartenir à l'opposition politique.

L'arrestation a eu lieu le jour même où le président sortant Alpha Condé a été confirmé par la commission électorale guinéenne comme étant le vainqueur de l'élection présidentielle, [sur fond de troubles publics dans plusieurs quartiers de Conakry](#), dont celui de Haifa Minière, où les partisans de l'opposition se sont livrés à des affrontements avec ceux du parti au pouvoir et les forces de sécurité.

Accusé de « *rassemblement violent et illégal* », Sow a été transféré le 25 octobre d'un poste de gendarmerie à la Maison centrale de Conakry, selon les membres de sa famille.

Après sa mort, le porte-parole du ministre guinéen de la Justice a déclaré dans un [communiqué](#) que Sow avait été testé positif au Covid-19 à son arrivée à la Maison centrale de Conakry. Le porte-parole a ajouté que Sow y avait été soigné au centre de santé pour les malades du coronavirus jusqu'à son rétablissement le 13 novembre, lorsqu'il a été ramené dans sa cellule. Selon le porte-parole, l'état de santé de Sow était

surveillé par les médecins de la prison qui ont décidé de le transférer le 14 novembre à l'Hôpital Ignace Deen, où il a succombé à un diabète deux jours plus tard.

Cependant, quatre membres de la famille de Sow, ainsi que des organisations [guinéennes](#) de défense des droits humains et [Amnesty International](#), affirment que la mort de Sow a été causée par des actes de torture ou des mauvais traitements subis en détention.

La fille de Sow, âgée de 32 ans, a confirmé que son père était atteint du Covid-19, pour lequel il avait été soigné au centre de santé de la prison. Mais selon elle également, celui-ci présentait de graves lésions indiquant des maltraitements et des actes de torture infligés la veille de sa mort :

Je suis allée à la Maison centrale pour rendre visite à mon père et lui apporter de la nourriture. Il était en bonne santé. La veille de sa mort, j'y suis retournée et j'ai été choquée de le trouver dans un état catastrophique. Il ne pouvait pas parler ; il ne pouvait ni bouger ni se lever. Ses bras étaient couverts de lésions, comme des brûlures. J'ai immédiatement appelé le médecin de la prison et lui ai demandé de faire quelque chose. Il a décidé de le transférer à l'Hôpital Ignace Deen. Je suis restée avec mon père jusqu'à son décès le lendemain vers 23 heures, à l'hôpital. Mon père n'a jamais souffert de diabète. Je ne sais pas pourquoi le médecin et les autorités ont dit qu'il était mort du diabète. Je pense que mon père a été torturé en détention.

Un médecin légiste qui a analysé six photographies des blessures sur les bras de Sow a déclaré qu'il avait observé « un ensemble de lésions qui semblent linéaires, parallèles les unes aux autres, et avec des cloques », suggérant selon lui des brûlures.

Lamarana Diallo

Lamarana Diallo, un chauffeur âgé de 22 ans, est décédé le 4 décembre, le jour même de sa remise en liberté de la Maison centrale de Conakry. Il avait été arrêté le 2 avril dans le quartier de Wanindara, à Conakry, lors des troubles ayant suivi [le référendum controversé du 22 mars](#), mais était disparu depuis, selon des [membres de sa famille qui se sont entretenus avec les médias](#) et [Amnesty International](#).

Les membres de la famille de Diallo ont [déclaré aux médias](#) que des gardiens de prison l'avaient ramené au domicile de sa sœur dans le quartier de Wanindara, à Conakry, le 4 décembre, expliquant qu'il venait juste d'être libéré de la Maison centrale. Des proches ont déclaré que Diallo était en très mauvaise santé, qu'il présentait des lésions sur tout le corps et que manquaient certaines de ses dents de devant. Une information confirmée à Human Rights Watch par une femme de 29 ans qui a aidé Diallo à son arrivée au domicile de sa sœur :

J'étais dans la rue quand j'ai vu deux gardiens de prison avec Diallo. L'un d'entre eux posait des questions sur la sœur de Diallo. J'ai proposé mon aide parce que je connais la sœur de Diallo. C'est une commerçante, comme moi. Nous vendons tous les deux nos produits sur le même marché. La sœur me disait que son frère, que j'avais vu une fois, avait disparu depuis son arrestation. [...] J'ai dit aux gardiens où était la sœur. Quand j'ai regardé Diallo, j'ai été surpris de voir qu'il pouvait à peine marcher et parler. Il avait l'air extrêmement fatigué et ses dents de devant avaient disparu. Les gardiens ont escorté Diallo chez sa sœur qui l'a ramené à la maison. J'y suis allée pour aider, parce que Diallo avait l'air vraiment malade. Sa sœur et moi l'avons lavé et essayé de l'aider, tandis que le frère de Diallo appelait un médecin. Son corps était couvert de blessures ; sa main gauche paralysée. Il avait besoin d'aide pour se lever. Il nous a dit que les gardiens de prison l'avaient passé à tabac. « Ils m'ont frappé, mais je n'ai rien fait », a-t-il dit. La sœur de Diallo pleurait. Lorsque le médecin est

arrivé vers 21 heures, je suis rentré chez moi. La sœur de Diallo m'a appelé après minuit pour m'informer que Diallo était décédé.

Selon les [médias locaux](#), le corps de Diallo a été inhumé le 5 décembre au cimetière de Wanindara.

Roger Bamba

Membre éminent de l'UFDG, le principal parti d'opposition guinéen, et assistant parlementaire, Roger Bamba est décédé à l'Hôpital Ignace Deen de Conakry, où il avait été transféré de la Maison centrale de Conakry aux premières heures du 17 décembre.

Selon le [porte-parole du ministre guinéen de la Justice](#), Bamba aurait succombé à « *une cirrhose du foie* ». Mais des membres de sa famille, des amis proches, des avocats et des membres de l'UFDG ont déclaré à Human Rights Watch que Bamba ne souffrait pas de cirrhose préalablement à son arrestation, estimant qu'il s'était vu refuser des soins de santé indispensables en détention. Le [président de l'UFDG, Cellou Diallo](#), a également corroboré cette absence de soins.

L'épouse de Bamba a déclaré à Human Rights Watch :

Mon mari était en bonne santé avant son arrestation. Je lui ai rendu visite en prison et il était en bonne santé. Il m'a appelé de là vers 20 heures, en disant : « Je suis malade. » Je suis allé à l'hôpital et pouvais à peine le reconnaître. Il avait changé, son visage et son corps avaient changé. Son ventre était enflé. J'étais sous le choc. Le médecin a dit qu'il avait besoin d'une transfusion sanguine. Je suis allé chercher le sang et suis rentrée à l'hôpital vers 22 heures avec [le sang]. Le médecin a dit qu'il devait attendre avant de procéder à la transfusion. Roger souffrait vraiment. J'étais à côté de lui. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas respirer. Il est mort après minuit.

Selon deux membres de l'UFDG et deux de ses proches, Bamba avait été arrêté en septembre par des policiers au bureau du Secrétaire général de l'Assemblée nationale guinéenne, à la suite d'un échange de messages avec un membre du parti au pouvoir. Accusé de « *produire, diffuser et rendre disponibles des déclarations susceptibles de causer des troubles à l'ordre public et à la sécurité* », il avait été détenu au commissariat de police judiciaire de Conakry pendant une journée avant d'être transféré à la Maison centrale.

Le 22 décembre, sa famille et ses avocats ont écrit au président du Tribunal de première instance de Dixinn pour demander qu'une autopsie soit pratiquée afin d'établir les circonstances du décès de Bamba. Le 28 décembre, cependant, la famille et les avocats ont retiré cette demande.

« *Lorsqu'un représentant du ministre de la Justice déclare publiquement et dit aux médias que Bamba est mort d'une cirrhose, quel intérêt à pratiquer une autopsie ?* », a déclaré à Human Rights Watch un ami proche et collègue de Bamba. « *[Les autorités] semblaient déjà connaître les causes du décès avant qu'un médecin légiste ne puisse les établir. Cela a découragé la famille, la poussant à renoncer à l'autopsie.* »

Le corps de Bamba a été [inhumé](#) le 10 janvier dans son village natal de Lola, en Guinée forestière.

Mamadou Oury Barry

Le 5 août, dans le quartier de Coza de Conakry, des gendarmes ont arrêté Mamadou Oury Barry, un chauffeur âgé de 21 ans, soupçonné d'avoir participé à des manifestations violentes antigouvernementales dirigées par l'opposition. Il a été placé en détention dans une brigade de gendarmerie à Conakry jusqu'au 7 août, date à laquelle il a été transféré à la Maison centrale. Selon son avocat, Barry a été accusé « *d'agression volontaire et de coups et blessures* ».

Trois membres de la famille de Barry ont déclaré à Human

Rights Watch que Barry n'avait pas reçu de soins médicaux suffisants en détention, et était décédé dans sa cellule le 16 janvier. La mère de Barry a fait le récit suivant :

Le 14 janvier, mon fils m'a appelé et m'a dit qu'il avait mal au ventre. Je suis allée à la prison et j'ai demandé aux gardiens de l'emmener à l'hôpital. Ils ont répondu qu'ils le conduiraient au centre de santé de la prison. Mais je savais que le centre de santé n'était pas optimal et qu'il n'y avait pas de médicaments disponibles. Alors, j'ai acheté des médicaments avec l'intention de les ramener à la prison pour mon fils le lendemain. Mais quand j'ai apporté le médicament, le 15 janvier, j'ai été refoulée. Les gardiens de prison ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas les accepter en l'absence d'ordonnance. Le 16 janvier, vers 14 heures, un détenu qui partageait la cellule avec mon fils m'a appelée pour me dire que mon fils était mort. Alors, j'ai appelé un gardien de prison qui a confirmé l'information et m'a dit que le corps avait été transporté à la morgue de l'Hôpital Ignace Deen.

D'après un membre de la famille qui a identifié le corps à la morgue de l'hôpital le 16 janvier, les employés lui ont dit que le corps de Barry y avait été déposé depuis la Maison centrale de Conakry. Mais les autorités ont [déclaré](#) qu'il était décédé à l'hôpital de « causes naturelles ».

Après la mort de Barry, les membres de sa famille se sont adressés aux médias locaux pour dénoncer sa mort en détention et le manque de soins médicaux adéquats. L'oncle de Barry a déclaré à Human Rights Watch avoir rencontré, le 18 janvier, le directeur de la Maison centrale de Conakry dans son bureau pour discuter de la manière de récupérer le corps de Barry à la morgue. L'oncle a poursuivi : « Il m'a dit que, compte tenu des déclarations publiques de la famille, il serait compliqué de récupérer le corps. Il a suggéré que la famille publie une rétractation publique ou amende ses déclarations initiales disant que Barry n'était pas mort à l'hôpital, mais en

prison. »

Le 19 janvier, la famille de Barry a [déposé une demande officielle](#) auprès du procureur du Tribunal de première instance de Dixinn pour [récupérer](#) le corps de Barry à la morgue. La famille a finalement pu l'inhumer le 2 février.

[Human Rights Watch](#) 17 mars 2021

Récits du camp Boiro: du témoignage à l'écriture de l'Histoire [Florence PARAVY]

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Choix et partage de lectures

Avec une histoire glorieuse mais aussi douloureuse, la Guinée doit affronter son passé avec la plus grande lucidité. Le site Guinée Politique fait du partage de ses lectures, une rubrique

pédagogique pour offrir à ses lecteurs de la matière à débattre.

« De 1958 à 1984, Ahmed Sékou Touré, dont la dictature fut l'une des plus sanglantes d'Afrique, fait vivre la Guinée au rythme des vagues de répression, liées à de multiples complots le plus souvent imaginaires. La période de terreur la plus intense s'étend de 1970 à 1977, le régime remplissant alors sans relâche les différentes prisons du pays, dont peu de détenus ressortiront vivants. Or les témoignages sur ces camps de la mort, notamment celui de Boiro, sont nombreux et d'autant plus intéressants que le statut de leurs auteurs est très différent, non seulement par rapport au régime de Sékou Touré, mais aussi à l'égard des faits même qu'ils rapportent. La confrontation de ces textes permet de mieux saisir jusqu'à quel point leur concordance peut ici faire office de preuve et leur donner le statut de documents « au premier degré », c'est-à-dire fournissant des données dont l'exactitude ne peut guère être mise en doute.

Cependant, certains auteurs n'échappent pas à la tentation du romanesque, à une forme de fictionnalisation qui tient à distance la lecture de type strictement historique. Enfin, la personnalité des auteurs et leurs partis pris idéologiques engendrent des différences sensibles quant à leur interprétation de l'histoire guinéenne. C'est à ce titre que les ouvrages sont alors des documents « au second degré », reflétant les traces diverses, voire divergentes, que cette histoire a laissées dans la mémoire collective. »

Florence PARAVY présente dans ce texte les incidences politiques de l'écriture, le témoignage, la tentation du romanesque, et l'écriture de l'Histoire.

« La diversité des analyses politiques et des regards portés

sur la personnalité de Sékou Touré reflète toute la complexité d'une conscience collective où s'entremêlent adulation et haine, aveuglement et lucidité, aveu et déni de culpabilité, complexité qui perdure encore aujourd'hui [] »

Paravy, F. (2008). Récits du camp Boiro : du témoignage à l'écriture de l'Histoire. Études littéraires africaines, (26), 34–41.

Lire l'intégralité du texte sur [ERUDIT](#) (en libre accès. Tous droits réservés).

La photo d'illustration de cette publication est un choix de notre rédaction.

Journalistes condamnés : «stupéfaction» et «indignation» dans la presse privée guinéenne

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021





Déclaration

Les Associations professionnelles de la presse privée guinéenne (URTELGUI, AGUIPEL, AGEPI, REMIGUI, APAC-Guinée, SPPG, UPF, UPLG), ont, avec stupéfaction et indignation, pris connaissance de la condamnation pour diffamation, par le TPI de Kaloum, ce mercredi, 13 janvier 2021, de trois journalistes de la Radio Nostalgie Guinée, à ''deux mois de prison assortie de sursis et à une amende de 500 000 GNF, chacun''. Il s'agit de :

1- Thierno Madjou BAH

2- Ibrahim Sory Lincoln Soumah

3- Sidi Diallo.

Nous, Associations de presse, au nom de l'ensemble de notre corporation, rejetons fermement et catégoriquement, ce procès et ce verdict qui ont curieusement eu pour base et fondement le Code pénal, le code de procédure pénale et la L002.

Nous rappelons que le délit de diffamation reproché à ces trois journalistes, ne doit être examiné et sanctionné qu'au visa de la seule loi 002, portant Liberté de presse en Guinée.

Par conséquent, l'URTELGUI, l'AGUIPEL, l'AGEPI, le REMIGUI, l'APAC-Guinée, le SPPG, UPF, UPLG exigent l'annulation de ce verdict très mal à propos, qui rappelle d'ailleurs, les épreuves vécues ces dernières années par la presse guinéenne, dans des affaires judiciaires antérieures, ayant fait l'objet d'un traitement attentatoire à la liberté des journalistes en Guinée.

Les Associations de la presse guinéenne expriment leur totale solidarité et leur soutien résolu aux trois journalistes dont elles saluent en même temps, le civisme tout au long de ce curieux procès de plus de 2 ans.

En fin, les Associations de presse se tiennent aux côtés des Avocats de nos trois confrères, pour obtenir l'annulation de ladite condamnation et, elles se réservent le droit d'entreprendre toute action légale visant à dénoncer ce verdict liberticide.

Signataires

URTELGUI

AGUIPEL

AGEPI

REMIGUI

APAC-Guinée

SPPG

UPF

UPLG

Sidy Souleymane Ndiaye, figure tristement célèbre de la justice guinéenne au service de la dictature

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Justice

Sidy Souleymane Ndiaye est la figure tristement célèbre de cette justice aux ordres d'un pouvoir exécutif illégitime et illégal. A l'instar des responsables de la police et de la gendarmerie, ce procureur est l'un des bras répressifs du régime de Alpha Condé.

Ce mercredi, ce multirécidiviste de la répression d'État vient d'obtenir la condamnation de deux activistes pro-démocratie et membres du FNDC. Souleymane Condé et Youssouf Dioubaté sont condamnés à un an de prison ferme et au paiement par chacun d'une amende de 20 millions de francs guinéens.

Il faut rappeler que ces opposants au 3^{ème} mandat de Alpha Condé ont passé près de quatre mois à la maison centrale de Conakry.

Selon la justice de la dictature, ils sont coupables de «production, diffusion, et mise à la disposition d'autrui de données et nature à troubler l'ordre et la sécurité publique».

Pour l'avocat de la défense Maître Salifou Béavogui, cette décision de justice est injuste, inique et cynique «Nos clients sont simplement arrêtés pour leur conviction et opinions politiques. [] ce n'est pas le droit qui a parlé, c'est l'injustice qui a triomphé. »

Quant à Maître Traoré, il se dit choqué mais pas surpris par cette décision. Pour lui, ce sont des innocents qui ont été condamnés. Il dit regretter que « la machine judiciaire continue à être mise à contribution pour broyer des opposants ».

Les avocats ont annoncé qu'ils feront appel de cette décision.

Le Chérif

Toma et Toma mania, les enjeux politiques exacerbent les clivages

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021





Point de vue

Les Toma et les Toma Mania cohabitent depuis plusieurs siècles dans cette partie de la Guinée. Selon plusieurs historiens, les Toma seraient les plus anciens dans la région forestière. Facinet Béavogui dans son ouvrage *Les Toma (Guinée et Libéria) au temps des négriers et de la colonisation française* rappelle toutefois, que « le pays d'habitation actuel (la préfecture de Macenta) n'a pas été le premier où ils auraient habité ». Pour cet historien, les populations Toma auraient migré du nord vers le sud (Kérouané, Beyla vers Macenta). Jean Marie DORE dans son ouvrage *La résistance contre l'occupation coloniale en Guinée Forestière: Guinée 1800-1930* confirme ce séjour des Toma dans la savane avant de descendre plus au Sud dans la sylvie. Les sources notent cette migration vers le Sud entre 1570 et 1600.

Si les Toma et les Toma mania se disputent très souvent la paternité de la ville de Macenta, plusieurs historiens soutiennent que les Toma mania sont le résultat d'un métissage culturel et biologique entre les communautés Toma et Malinké. Une migration Malinké qui se situerait autour du XIIIème et du XIXème siècle

Dans un article intitulé *Guinée : le prix d'une stabilité à court terme*, Paul Chambers souligne qu'il existe en région forestière « une ligne de clivage importante entre les deux principaux groupes de population, les « *peuples forestiers* » – principalement Kissi, Toma, Guerzé et Mano – et les peuples d'origine *mandingue* – Malinké, Konianké, Kouranko, Manian. » L'auteur rappelle les événements qui ont abouti à des violences intercommunautaires notamment en 1991, lors de

l'élection controversée d'un maire malinké à la tête de la capitale régionale, Nzérékoré, qui avait provoqué le mécontentement des populations Guerzé ou encore « les oppositions entre Loma et Mandingo dans la guerre du Liberia se sont propagées en Guinée ».

Si ces conflits ont des causes historiques, économiques, sociales et culturelles, la récurrence des violences intercommunautaires dans la région forestière est aussi la résultante des « manipulations politiques ainsi que les défaillances et dysfonctionnements des structures administratives et judiciaires de la région. »

Les points d'achoppement entre les communautés sont nombreux. Dans un rapport de 2016 de l'ONG Action pour le Développement Communautaire, intitulé *Les pactes communautaires, outils de prévention des conflits et de consolidation de la paix : le cas de la Guinée forestière et des pays limitrophes, Libéria, Sierra Leone et Côte d'Ivoire*, on peut lire les points de vue des autochtones sur les allogènes et vice versa. Les premiers reprocheraient aux seconds « L'arrogance et le non-respect envers ceux qui les ont accueillis », « le refus de parler la langue locale (de celui qui a accueillis) et volonté d'imposer leur langue », « le refus d'accorder leur fille en mariage à l'autochtone alors que l'inverse est courant », « l'accaparement des terres de culture prêtées et occupation abusive des terrains non octroyés »... Quant aux allogènes, ils reprocheraient aux autochtones « le refus de reconnaître l'allogène comme membre à part entière de la communauté villageoise malgré l'ancienneté de leur installation dans le village »...

Les auteurs de ce rapport soulignent que les tensions sont aggravées quand les enjeux sont politiques notamment quand des « étrangers » expriment la volonté d'occuper certaines responsabilités politiques. Ici, les étrangers sont les allogènes.

Cette réalité constitue un terreau fertile pour le clientélisme politique et les manipulations.

Dans son ouvrage *Le conflit ethnique: sa nature et les moyens de sa prévention par la communauté internationale*, Witold Rackza définit les conflits identitaires comme des « différends culturels, économiques, juridiques, politiques ou territoriaux entre deux exemples ou plusieurs groupes aux origines différentes ». Il y a conflit de ce type lorsqu'un groupe se persuade, à tort ou à raison, qu'il est menacé de disparaître soit sur le plan physique, soit sur le plan politique, par la domination exclusive d'un autre groupe qui lui est insupportable. Dans le même ordre d'idées, François Thual dans *Les conflits identitaires*, souligne que « la survie réelle ou fantasmatique du groupe est en jeu, quand celui-ci se sent dépossédé non seulement d'un territoire ou de son territoire, mais plus gravement lorsqu'il se sent dépossédé de son devoir de vivre, de son identité et de sa spécificité ».

En Guinée, les enjeux politiques sur fond de manipulations et d'instrumentalisation des communautés mettent en danger la cohabitation pacifique et fragilisent le vivre ensemble.



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com

[Repost] Remettre la locomotive de la décentralisation en marche

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Gouvernance

Dans le contexte africain surtout subsaharien, la décentralisation « est perçue [] comme une voie par laquelle passeront l'élargissement, l'approfondissement et le raffermissement du processus démocratique, mais également comme le chemin accéléré du développement local[1]».

L'espoir ambitionné par les gouvernements africains est que les collectivités issues de ces reformes peuvent favoriser les initiatives locales en leur offrant un espace géographique et institutionnel de concertation et de dialogue. La participation des populations à la réalisation des politiques de développement dans les domaines qui les touchent est censée assurer leur adhésion à leur mise en œuvre, et du coup, une

plus grande implication des populations à la prise de décisions les concernant[2]. Un des objectifs poursuivis par la politique de décentralisation est de rapprocher le processus de décision des citoyens et de favoriser ainsi l'émergence d'une véritable démocratie de proximité.

Comme l'écrivait Tocqueville dans son ouvrage « De la démocratie en Amérique » publié en 1835 « *un pouvoir central, quelque éclairé, quelque savant qu'on l'imagine, ne peut embrasser à lui tout seul tous les détails de la vie d'un grand peuple* ». En d'autres termes, La décentralisation laisse aux individus le soin de s'occuper eux-mêmes de leurs affaires et préserve donc leur liberté.

Entre décentralisation et développement local, il y va plus que d'un accommodement entre deux modes de gestion – l'un, redistributif de compétences centrales vers les périphéries de l'État, l'autre, participatif à la base, des forces qui composent une communauté. La population, et donc le citoyen sont au centre du processus de décentralisation. Une démarche décentralisatrice purement juridique et administrative, ne pourrait prétendre produire du développement local. La décentralisation implique un partage du pouvoir, des ressources et des responsabilités[3].

Des acquis fondamentaux aux ratés institutionnels : les collectivités locales remplacent les pouvoirs révolutionnaires locaux

À l'accession à l'indépendance en 1958, les autorités guinéennes d'alors avaient optées pour un système de planification rigide et fortement centralisé sous un régime de Parti Etat : Le Parti Démocratique de Guinée (PDG). Ce parti politique avait sous son contrôle l'ensemble des structures administratives et politiques du pays à travers ses cellules politiques de base: les Pouvoirs Révolutionnaires Locaux

(PRL). Ce système n'avait pas tardé à montrer ses limites qui découlaient essentiellement de la faible implication des populations dans l'identification et l'exécution des actions de développement.

Après la prise du pouvoir par l'armée en 1984, dans son discours programme du 22 décembre 1985, le nouveau président promettait l'instauration d'une démocratie et d'un État de droit en Guinée. Avec l'appui des bailleurs de fonds notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, le gouvernement s'engageait dans un processus de libéralisation et de décentralisation axé sur la participation des populations au redressement socioéconomique du pays.

En matière de décentralisation, la Guinée devenait ainsi l'un des premiers pays de la sous-région à implanter, sur l'ensemble de son territoire, les formes de la décentralisation, soit aujourd'hui 38 communes urbaines et 304 communes rurales.

Mais c'est dans la méconnaissance des principes mêmes de la décentralisation, dans l'incompréhension des mandats des élus et dans un climat de tension autour du nouveau partage de pouvoir que les collectivités dites décentralisées furent instituées. Les cadres administratifs responsables de la formation et de l'encadrement des élus des collectivités ne disposaient ni des moyens techniques, ni des ressources humaines pour remplir cette mission qui leur était dévolue.

Certes, on reconnaissait dans les textes gouvernementaux cette volonté d'améliorer les conditions de responsabilisation des acteurs à la base pour atteindre les objectifs de développement et le renforcement de la démocratie locale. Dans les faits, l'administration publique n'avait pas forcément la capacité de procéder adéquatement au transfert graduel des compétences. La méfiance des populations à tout processus imposé par le « haut », ainsi que les tergiversations des entités administratives préfectorales et

régionales, acceptant difficilement de perdre certains pouvoirs, ont nui à la décentralisation effective.

Un Code des collectivités locales pour préciser la décentralisation

Adopté le 5 mai 2006, le code des collectivités locales est l'instrument juridique qui précise le transfert de 32 compétences aux collectivités locales (*Art. 29 du code des collectivités locales*) avec des missions spécifiques concernant globalement : l'encadrement de la vie collective, la promotion et le renforcement de l'harmonie des rapports entre les citoyens, la gestion des biens collectifs, la promotion du développement économique, social et culturel de la communauté, et la fourniture aux citoyens de services pour satisfaire leurs besoins et leurs demandes.

Selon la constitution guinéenne, l'organisation territoriale du pays est constituée par les circonscriptions territoriales (préfectures et sous-préfectures) et les collectivités locales (régions, communes urbaines et rurales) (*Art. 134 de la constitution*). La création, l'organisation et le fonctionnement des circonscriptions territoriales relèvent du domaine réglementaire et quant aux collectivités locales leur création et réorganisation relèvent de la loi (*Art. 135*). Si les circonscriptions territoriales sont administrées par un représentant de l'État assisté d'un organe délibérant, les collectivités locales quant à elles s'administrent librement par des conseils élus, sous le contrôle d'un délégué de l'État qui a la charge des intérêts nationaux et du respect des lois (*Art. 136*).

Dotées de la personnalité morale, d'autorités propres et de ressources, les collectivités locales possèdent un patrimoine, des biens matériels et des ressources financières propres, qu'elles gèrent au moyen de programmes et de budgets ; elles sont sujettes de droits et d'obligations. Elles s'administrent

librement par des Conseils élus qui règlent en leur nom, par les décisions issues de leurs délibérations, les affaires de la compétence de la collectivité locale. Elles concourent avec l'État à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie (*Art. 2 du code des collectivités locales*).

Dans la Constitution du 19 avril 2010, il est prévu la mise en place d'un Haut conseil des collectivités locales, organe supérieur consultatif, a pour mission de suivre l'évolution de la mise en œuvre de la politique de décentralisation, d'étudier et de donner un avis motivé sur toute politique de développement économique local durable et sur les perspectives régionales (*Art. 138*).

L'organisation des élections locales : la longue marche vers les bureaux de vote

Maintes fois reportées, les dernières élections communales ont eu lieu en 2005 sous le règne du président *Lansana Conté*. Cette situation est la résultante d'un contexte politique marqué par une instabilité politique (disparition en décembre 2008 du président Lansana Conté, début d'une transition militaire avec le capitaine *Moussa Dadis Camara* puis le général *Sékouba Konaté*).

Élu en 2010, le président Alpha Condé procédera en 2011 au remplacement des élus locaux dont le mandat avait expiré depuis 2010, par des délégations spéciales. Selon l'opposition, les collectivités locales sont désormais dirigées par des personnes nommées par l'exécutif et non élues par les populations. Une décision qui sera dénoncée par l'opposition à travers des manifestations de rues, de séries de revendications et de dialogues. Le 17 août 2015, après une rencontre entre le leader de l'UFR Sidya Touré et le président

Alpha Condé, ce dernier accepte le principe de recomposition des conseils communaux au prorata des résultats obtenus par chaque parti politique lors des législatives de 2013, pour remplacer les 28 délégations spéciales installées en 2011 et les autres élus locaux dont les mandats avaient expiré en 2010. Au total, 128 communes sur 342, dont 38 rurales et 90 urbaines, seront recomposées.

Comme les violations des lois électorales et les contestations de l'opposition se suivent et se ressemblent en Guinée depuis plusieurs années, le nouveau code électoral promulgué le 27 juillet 2017 par Alpha Condé, fruit de l'accord politique du 12 octobre 2016 signé entre la mouvance et une partie de l'opposition n'échappera pas à cette logique de rapport de forces.

Cet accord prévoit que le conseil de quartier ou district soit désigné au prorata des résultats obtenus par les listes de candidatures à l'élection communale. L'argument avancé est la complexité que représente l'organisation des élections dans les 3 763 quartiers et districts du pays. Dans son arrêt 023 du 15 juin 2017, la Cour constitutionnelle avait relevé l'inconstitutionnalité de plusieurs dispositions du nouveau code électoral. Toutefois le réexamen du code électoral a été soumis à l'Assemblée nationale non pas en séance plénière mais au niveau de la commission des lois. Ce qui constitue une autre entorse à la procédure parlementaire.

Douze ans après les dernières élections locales de 2005, la commission électorale nationale indépendante (CENI) a fixé la [date](#) de ces élections au 4 février 2018, une date approuvée par toutes les parties en compétition. Malgré les quelques difficultés signalées lors du [dépôt des candidatures](#) ou encore de la [distribution des cartes d'électeurs](#), la CENI maintient son chronogramme et rassure les acteurs de la tenue effective de ces élections à la date indiquée.

Mobilisation politique, manque de moyens et influence négative de la tutelle rapprochée : des collectivités locales affaiblies

La finalité de la mise en œuvre d'un processus de décentralisation est de réussir le développement socio-économique dans des domaines qui souffrent trop souvent de l'inefficacité des administrations publiques et d'un pouvoir décisionnel trop centralisé.

En Guinée, le clientélisme politique a fini par transformer les collectivités locales en bastions politiques au service de la mobilisation partisane. Cette politisation à outrance dans la gestion des collectivités locales est préjudiciable à la mobilisation de la dynamique locale.

Dans un rapport publié en 2012 intitulé « Débats locaux sur le processus de décentralisation » publié conjointement par le ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation, le conseil national des organisations de la société civile guinéenne (CNOSC-G) et l'association nationale des communes de Guinée (ANCG) il ressort des dysfonctionnements importants dans la gestion des collectivités locales. On peut lire dans ce rapport que les élus locaux, dans leur grande majorité considèrent que la décentralisation a été un transfert de compétences qui n'a pas été suivi de transfert de moyens leur permettant d'exercer les compétences qui leur sont transférées. Une réalité qui contraste avec les mesures annoncées dans la lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local où on peut lire : « La décentralisation ne prendra corps, que si les transferts prévus dans le code des collectivités sont opérationnalisés, que les collectivités disposent des moyens de les assurer ».

Les élus locaux se plaignent du manque de subventions de

l'État et de la faiblesse des ressources mobilisables au niveau local. C'est ce qui, selon eux, explique le faible taux d'exécution de leurs plans de développement local (PDL).

Ils dénoncent aussi leur marginalisation, par la tutelle, dans la mobilisation et la répartition des recettes locales. Selon leurs dires, ils ignorent généralement l'étendue de l'assiette fiscale sur la base de laquelle ils perçoivent leur part de ressources partagées.

Ils soutiennent que les collectivités locales sont également victimes d'abus d'autorité de la part de la tutelle rapprochée. Dans la plupart des cas, les élus locaux sont inféodés à la tutelle rapprochée de crainte de sanctions. Pour illustrer cet état de fait, un élu d'une commune urbaine affirme :

« On n'ose pas refuser de donner de l'argent à un Préfet ; on est obligé de laisser une bonne partie de la taxe superficielle à la préfecture ; les maigres ressources sont souvent utilisées pour la prise en charge de missions et de délégations qui viennent à tout moment et on n'ose pas présenter une facture ; il y a des secrets profonds que je ne peux pas dénoncer ». Il poursuit: « Je dis, en parlant de la pression financière exercée par l'administration territoriale sur les maigres ressources des collectivités, que : au lieu que l'enfant tète la mère, c'est plutôt la mère qui tète l'enfant ». Un autre élu soutient en ces termes : « Lorsque l'autorité au sommet vient affamée, la base est obligée de subir ».

Pour maintenir de bons rapports avec leurs tutelles, les collectivités locales acceptent d'être soumises à des dépenses extra budgétaires. Dans la plupart des localités, les dépenses effectuées par les sous-préfets, préfets et gouverneurs sont effectuées à partir des cotisations imposées aux collectivités locales. C'est par exemple le cas lorsqu'il s'agit d'organiser

des festivités ou de recevoir des hôtes de marque.

Concernant le déficit d'autorité dont souffrent les collectivités locales, les interrogés soulignent que l'absence de critères de choix basés sur la compétence des élus a permis à des élus locaux âgés et pour la plupart analphabètes d'être à la tête de bon nombre de collectivités locales. À cause de cet état de fait, les multiples formations dont ont bénéficié les collectivités locales ont eu très peu d'impact sur la capacité des élus locaux. Dans ce contexte, le code des collectivités locales qui est peu diffusé est faiblement maîtrisé par les élus.

Décentralisation en Guinée, une expérience inachevée mais peut mieux faire

Face à l'optimisme de Alhassane Condé, [ancien ministre](#) et auteur de l'ouvrage « [la décentralisation en Guinée, une expérience réussie](#) » publié en 2003, nous pensons que la décentralisation en Guinée est une expérience inachevée. Le code des collectivités locales qui l'instrument juridique de mise en œuvre de la décentralisation souffre du manque de textes d'application pouvant faciliter son appropriation par les élus locaux. Du coup, sa maîtrise par les acteurs locaux est insuffisante. Un autre facteur est le taux élevé d'élus analphabètes au sein des conseils locaux et l'âge relativement élevé de ces élus qui expliquerait aussi cette faible connaissance du contenu des textes réglementaires de la décentralisation.

Malgré les nombreux programmes de renforcement de capacité des collectivités locales, les résultats obtenus sont en deçà des attentes exprimées. Cette réalité est d'ailleurs reconnue dans la lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local où des recommandations sont formulées en ces termes : « Le renforcement de capacité n'est pas la somme

de programmes de formation et d'équipements. Renforcer les capacités implique de prendre en compte trois niveaux interdépendants : le niveau individuel qui concerne les compétences des individus, le niveau organisationnel qui concerne la performance des organisations et le niveau systémique qui touche à la gouvernance (institutions et normes) ».

Un autre axe qui soutient ce constat d'expérience inachevée de la décentralisation en Guinée concerne le transfert de moyens permettant aux collectivités locales d'exercer les compétences qui leur sont transférées. Selon le rapport de 2012 du ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation, le conseil national des organisations de la société civile guinéenne (CNOSC-G) et l'association nationale des communes de Guinée (ANCG), les dotations et subventions de l'État sont quasi-inexistantes aussi bien pour les collectivités locales que pour la tutelle chargée de veiller à leur bon fonctionnement. Les ressources financières mobilisées ou mises à la disposition des collectivités locales sont partout insuffisantes.

Au lendemain des élections locales du 4 février 2018 et la récurrente tradition de contestations des résultats électoraux en Guinée, nous formulons le vœu qui est aussi un défi lancé aux acteurs nationaux de la décentralisation d'œuvrer pour un nouveau départ de la locomotive de la décentralisation avec à son bord le développement local.



Cet article a été publié pour la première fois en 2018

[Repost] Comment la Guinée a-t-elle été peuplée ? [Par Dr Bano Barry]

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Etudes

« Le premier qui ayant enclos un terrain s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les

pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables “Gardez-vous d’écouter cet imposteur; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n’est à personne!” » (Rousseau, Discours sur l’origine de l’inégalité, 1755).^[1]

Comment la Guinée a-t-elle été peuplée ? Qui en sont les premiers occupants et qui en sont les derniers ? Ceux qui habitent la Guinée en 2014, d’où viennent-ils ? Par où sont-ils passés ? Quel groupe ethnique a fait quoi, avec quel groupe, contre quel autre groupe et dans quelles circonstances ? Ces interrogations sont les préoccupations de cet article.

Ces interrogations plongent leurs racines dans l’histoire du mouvement migratoire et de la mise en place des populations guinéennes ou tout simplement dans l’histoire de la Guinée. Puisqu’il s’agit de l’histoire, il est possible que certains disent que nous ne sommes pas la bonne personne pour traiter de ce sujet. En effet, n’étant pas historien^[2] de formation, certains pourraient s’offusquer que nous parlions à la place des spécialistes.

Nous savons qu’il existe en Guinée des historiens de très haut niveau; ils sont à la fois de l’ancienne et de la nouvelle génération. Ces historiens, nous le croyons fermement, ont la qualification requise et le savoir suffisant pour faire cet article à notre place.

Cependant, tout sociologue est un peu un historien. En tous cas, tout sociologue est obligé de faire de l’histoire, car les faits sociaux au centre de la recherche du sociologue ont un passé. Et cette réalité qu’étudie le sociologue est historique, c’est-à-dire qu’elle est datée et circonscrite dans un espace géographique et temporel. C’est autant dire que la sociologie et l’histoire se complètent sans se confondre. Cette complémentarité indéniable est suffisamment expliquée

par G. SMETS (1929 : 89)^[3] qui disait que :

« La sociologie n'atteint au réel qu'à travers l'histoire, mais l'histoire n'explique le réel que grâce à la sociologie ».

Partant, on pourrait dire que le sociologue apporte à l'historien le cadre théorique sans lequel son étude n'est que narration, technique que le journaliste maîtrise mieux que lui. D'ailleurs, l'un des plus grands historiens américains, G. E. HOWARD^[4], affirmait, pour étayer cette complémentarité, que *« l'histoire est la sociologie du passé et la sociologie l'histoire du présent »*.

En fait, nous écrivons pour faire écrire. Nous écrivons dans l'espoir que notre ignorance, nos errements et nos égarements, que nous revendiquons et acceptons, vont amener les historiens à sortir de leur silence assourdissant et « historique » pour faire face aux dérives de la politique politicienne qui falsifie l'histoire de la Guinée et des Guinéens de nos jours. Peut-être qu'en écrivant et en nous trompant, les historiens qui sont les mieux placés pour nous entendre et comprendre notre cri de cœur, vont rompre leur silence, leur mutisme et leur indifférence face à leur devoir, leur mission et leurs responsabilités.

Dans cet article, il y aura des trous et des inexactitudes. Les uns et les autres découvriront notre ignorance et la faiblesse de notre documentation sur certains groupes ethniques et sur certains aspects. Et comme disait Amadou Ham Pâté BAH, dont nous sommes un disciple livresque :

« Je ne cherche pas à avoir raison, plutôt je cherche à ce que nos raisons et nos diverses vérités édifient la vérité vraie ».

Nous souhaitons que nos lecteurs ne gardent qu'une seule chose

de ce texte : **notre volonté de privilégier ce qui unit les Guinéens dans leur passé et aussi dans le présent**, car comme le disait Professeur Djibril Tamsir NIANE (1963 : 21) :

« Il faut prendre garde, parce que l'histoire reste très vivante encore et vous n'êtes pas sans savoir que des querelles qui remontent parfois au 13^{ème} et au 12^{ème} siècles peuvent resurgir avec une recrudescence inattendue ».

Cet article est donc une façon de faire taire les **« scientifiques » de certaines radios privées de Conakry**, les **« insulteurs publics »** et les **« révisionnistes historiques »** qui brisent, chaque fois qu'ils ouvrent la bouche, ce qui reste de la Guinée : **notre pays**.

Je cherche à déconstruire le discours qui **falsifie pour humilier**, le discours qui **divise pour rabaisser**, le discours qui **incite à la haine et à la violence**. Il y a longtemps que j'ai appris, pour avoir duré sur les bancs de l'école, que **l'histoire d'une nation, celle enseignée et diffusée, est une « reconstruction » intelligente pour apaiser les passions et flatter le « vouloir vivre ensemble »**.

Face aux pyromanes de Guinée qui veulent **manger, se vêtir et se loger en mentant et en falsifiant** pour faire plaisir aux **égos de leur mentor**, j'ai pensé qu'il est temps que quelqu'un assume en puisant et rendant public une petite partie des travaux des historiens de Guinée (je ne nomme personne pour ne pas insulter ceux qui ne le seront pas) et les centaines de diplômés qui ont réalisé des mémoires sur les mouvements migratoires et la mise en place des populations guinéennes, malheureusement, rarement consultés de nos jours. C'est à tous ces devanciers que je voudrais rendre hommage^[5] en présentant, sans les dénaturer, leurs travaux non publiés et souvent utilisés par les vendeuses pour emballer du **« takoula »** et du **« malè gato »** dans la cour des écoles publiques et privées et à leurs abords ou gardés dans les caves moisies et obscures

des bibliothèques publiques du pays.

LE PEUPLEMENT DE LA GUINÉE

Faire l'historique du peuplement de la République de Guinée est un exercice à la fois simple et complexe. Il est simple, car il est toujours possible de « répéter » les nombreux écrits réalisés sur certaines des populations de ce pays avec le risque de reproduire des vérités **connues**, parfois **reconstruites**, souvent **parcellaires** et forcément **tronquées**.

L'exercice est complexe, car il existe peu de documentation sur le peuplement de toutes les populations guinéennes et celle qui existe porte sur certains groupes, en particulier (*baga, soussou, Peul, kissi et malinké*) et est souvent des partis pris ethnologiques. Il est encore très difficile de faire de l'histoire en Afrique car cet exercice, comme le disait Boubacar BARRY (1975 : 12)^[6], « *se heurte à des sérieuses difficultés, car entre légende et histoire, la frontière est souvent indécise.* »

C'est avec ces précautions et ces limites que nous aborderons la question du peuplement. C'est dire, autant que possible, nous viserons à être exhaustif tout en évitant les stéréotypes et les clichés faciles d'écriture mais réducteurs de la réalité historique et sociologique. Nous nous abstiendrons de présenter l'organisation sociale, les mœurs et les coutumes des différentes populations qui constituent la mosaïque humaine guinéenne. Cette question est suffisamment importante pour être diluée à l'intérieur du présent article.

S'il est difficile de dire avec une date précise à quelle époque remonte l'arrivée des premières vagues de populations dans les différentes régions du territoire qui est aujourd'hui désigné par le nom de République de Guinée, la plupart des documents disponibles et utilisés par les historiens qui s'intéressent à la question des mouvements migratoires des

populations situent le début de l'occupation de ce territoire autour du moyen âge africain (approximativement entre le V^{ème} et le XVI^{ème} siècles). En fait, cette période, comme toutes ces périodes éloignées et mal documentées, est arbitraire et correspondrait davantage à la période à partir de laquelle il existerait des documents plus ou moins fiables et utilisables (souvent de sources arabes) dans le cadre des canaux scientifiques.

On sait, cependant, avec certitude que le dessèchement du Sahara et la chute de l'empire du Ghana (1076) ont eu pour conséquence une très grande mobilité des populations africaines de l'Ouest. Cette mobilité s'est poursuivie, et s'est prolongée avec la naissance et la disparition de tous les empires et Etats de la région (Mali au XIII^{ème} siècle, Songhaï au XV^{ème} siècle, Ségou au XVII^{ème} siècle, Foutah Djallon au XVIII^{ème} siècle, Macina au XIX^{ème} siècle, etc.) qui se sont succédé sur ce vaste espace qui va du désert à la lisière de la forêt en passant par la savane et les zones montagneuses du Foutah Djallon.

On sait aussi depuis les travaux de l'historien Djibril Tamsir NIANE^[7], qui s'est appuyé sur ceux de Maurice DELAFOSSE (1912)^[8], que :

« Les noirs ne sont pas autochtones, en cela toutes les traditions locales sont unanimes et on connaît la tendance générale en Afrique Occidentale à faire venir les ancêtres de l'Est. » (1960 : 43).

Ce point de vue est aussi celui de la quasi-totalité des spécialistes de la question qui s'accordent à reconnaître que, pour l'essentiel, les populations de la Guinée sont originaires du Sahel et que ces populations sont arrivées sur le territoire guinéen par vagues successives au cours des

siècles. La première conséquence de cette conclusion est simple : **nous sommes tous des «étrangers» à part égale dans les pays dans lesquels nous vivons présentement, les premiers comme les derniers arrivés.**

Cela dit et pour faciliter la lecture lourde et fastidieuse du présent article, nous allons, pour en aérer la lecture, le découper en de petits morceaux avec des titres que nous espérons significatifs.

LES COTIERS DE LA GUINEE (MANDENYI, SOUSSOU, BAGA, NALOU, LANDOUMA, MIKHIFORE)

LES MANDENYI

Les Mandenyi seraient les premiers occupants de la zone côtière de la Guinée. Cette affirmation est celle de Zainoul A. SANOUSI (1969 : 25)^[9] qui défend dans son Mémoire de Fin d'Etudes Supérieures que : *« les traditions et les documents s'accordent pour dire que les 1^{er} occupants de la zone comprise entre Dubréka, Conakry, Coyah et Forécariah seraient les Mandenyi »*

Les rares historiens qui se sont intéressés à la migration des Mandenyi s'accordent sur deux choses. La première est de considérer qu'ils auraient occupé, selon CONTE, reprenant André ARCIN (1911 : 186)^[10], *« tout le versant Sud-Ouest du Foutah d'où ils furent en partie expulsés à la suite du refoulement général des Baga du Nord vers la mer »*. La seconde est de considérer que du Foutah Djalon, les Mandenyi seraient descendus dans la région forestière (entre Faranah et Macenta) avant de migrer vers la côte en traversant le territoire actuel de la Sierra Leone.

C'est probablement pour cette raison que Demba CONTE (1979 : 21)^[11] a affirmé dans son Mémoire que : « *Forécariah a été habité par une population de souche Mandeyi dont le pays d'origine serait aux confins de Macenta et de Guéckédou* ». Ce sont les mêmes propos que l'on retrouve dans les écrits d'André ARCIN (1909 : 14) « *les Mandeyi, tout comme les Baga, sont venus du Solina actuel* ». Dans tous les cas, en 2014, il y a plus de Mandeniyi en Sierra Leone qu'en Guinée. Ce qui atteste, on ne peut plus mieux, leur pérégrination dans la région Ouest africaine.

LES SOUSSOU

Ce que l'on désigne en français par le mot *Soussou* se désignent eux-mêmes Sosoé ou Sosé. Pour faire simple, on dira dans ce texte les « Soussou » pour les désigner. Mahawa BANGOURA (1972)^[12] relate qu'ils seraient venus du Mali après la victoire de Soundiata KEITA sur Soumangourou KANTE à la suite de la défaite de ce dernier à la bataille de Kirina en 1235. Pour BANGOURA (1972), du Mali, les Soussou auraient emprunté quatre voies :

- Le 1^{er} groupe aurait passé par *Sibi Menien* pour trouver asile dans l'actuelle Haute Guinée et au Foutah Djalou avant de rejoindre le littoral guinéen. Il semble que ceux qui ont séjourné au Foutah Djalou se seraient scindés en deux groupes : le premier aurait longé le bassin du Konkouré pour occuper le *Kabitaye*, le *Labaya* et le *Bramaya* et le second aurait longé le cours des scories, se serait emparé du *Benna* et de *Tamisso* avec les Mandeyi avant de s'installer dans le *Kemalaye*, le *Kissi-Kissi*, le *Soumbouya* et le *Moricanie*;
- Le 2^{ème} groupe serait parti vers le Sénégal et aurait été assimilé par les Wolofs ;
- Le 3^{ème} groupe aurait traversé le Sénégal avant de contourner le Foutah Djalou pour rejoindre la côte

guinéenne ;

- Le 4^{ème} groupe aurait longé le fleuve Niger pour aller en Guinée Forestière tout en conservant les noms de famille comme KANDE, BAMBA et SOUMAORO (BANGOURA, 1972 : 14).

Sur ces quatre trajectoires migratoires, l'unique que l'on retrouve dans les écrits de Jean SURET-CANALE^[13], qui sont antérieurs à ceux de Mahawa BANGOURA, est la troisième route migratoire. En effet, Jean SURET-CANALE (1970) s'appuyant sur la tradition orale du Rio Pongo affirme qu'« *il est probable que les soussous soient venus des vallées moyennes du Bafing et de la Gambie vers le littoral, en contournant la région du Foutah par la vallée du Cogon, à une époque très ancienne* » (1970 : 47).

Pour Cheick Sidy Mohamed DIALLO (1975)^[14], les Dialonké et les Soussou auraient migré du Ghana vers 1250. Pour être si affirmatif, il s'appuie non seulement sur ses propres recherches sur le terrain mais aussi sur les travaux antérieurs de Maurice GAUTHIER (1908 : 12)^[15] qui soutenait que :

« C'est probablement mal accueillis par les Banbaras qui peuplaient le Soudan méridional que les Dialonké durent continuer leur marche vers le Sud jusqu'au Foutah actuel où ils s'établirent »

Ces versions ne sont pas totalement différentes de celles Charles Emmanuel SORRY (1974)^[16]. Sans les faire venir de loin comme les autres, il reconnaît toutefois leur mouvement d'Est-Ouest. Pour lui, les Soussou seraient des chasseurs d'éléphants originaires de Funyi et de Sangalan aux abords de la Falémé. A la quête d'éléphants, ils se dirigèrent d'Est vers l'Ouest. Dans cette marche, ils auraient utilisé le trajet relaté par SURET-CANALE (1970), c'est-à-dire en passant par le Cogon avant d'être repoussés par les Badiaranké vers le

Sud-ouest. C'est ce groupe qui se serait agrandi en absorbant et en assimilant certains membres des autres groupes qui seraient arrivés plus tard comme les Baga et les Landouma. Enfin, l'on notera que de nos jours, la plupart de ceux qui l'on désigne par le nom de Soussou occupent surtout le Sud de la région maritime : Conakry, Kindia, Coyah, Forécariah et Dubréka, alors que le Nord est majoritairement peuplé par les autres ethnies du littoral tels les Baga, les Nalou, les Landouma, etc.

Après avoir fait ce bref rappel historique sur les Soussou de Guinée dans leur trajectoire migratoire, il reste plusieurs questions sans réponses. La première question est de savoir si les Dialonké et les Soussou sont un et même peuple ? La seconde question est de savoir si l'empire Soso a été fondé par les Soussou, les Dialonké ou un autre groupe humain ? Cette dernière question pose indirectement celle de l'appartenance ethnique de Soumangourou KANTE, le roi du Soso.

Sur la première question, Cheick Sidy Mohamed DIALLO (1975) ne répond pas directement, mais se contente d'affirmer que si les deux groupes (Soussou et Dialonké) ne sont issus du même peuple, les seconds sont rattachables à l'embranchement du premier nommé à cause de l'identité quasi-totale de leurs deux langues. Pour l'affirmer, il s'appuie sur la tradition orale qu'il rapporte.

Il est vrai qu'en écoutant un Dialonké et un Soussou parler leur langue, on décèle des mots identiques avec quelques différences ou nuances linguistiques. Ces nuances linguistiques ne permettent ni d'infirmer ni de confirmer qu'il s'agit d'un même et unique groupe ethnique. On peut supposer que ces différences pourraient s'expliquer par des migrations différenciées dans le temps et l'espace et par la longue cohabitation avec les Malinké dans le Manding et les Peul au Foutah Djalou. Ces différentes cohabitations auraient eu pour effets des emprunts réciproques.

On pourrait affirmer, à la suite de Jean SURET-CANALE, la « parenté linguistique » entre les deux groupes (Soussou et Dialonké), cependant nous ne soutiendrons pas, vaille que vaille, que les deux groupes constituent un même peuple. Des recherches ponctuelles, intenses et suivies sont nécessaires pour trancher la question sur ce lien parental entre Dialonké et Soussou.

Sur la seconde question, la réponse de Maurice DELAFOSSE (1912) est catégorique. Ce chercheur, affirme, à la suite de IBN KHALDOUM, que les :

« Sossé [] ont été longtemps confondu à celui des Soussou, alors que, à mon avis, ces derniers n'ont jamais participé à sa formation ni à sa gloire : c'est tout au moins ce qui résulte d'un examen consciencieux des traditions locales, comme de la lecture attentive de quelques documents écrits » (1912 : 162).

Pour Maurice DELAFOSSE (1912), la constitution du Soso en un empire est le prolongement de l'affaiblissement de l'empire du Ghana par les Almoravides. Sur les lambeaux de l'empire du Ghana et après que la domination berbère eut pris fin en 1090, un Etat vassal du nom du Royaume de **KANIAGA** put, à son tour, devenir un empire avec comme capitale Soso et comme premier dirigeant des princes Soninké de la dynastie des **DIARISO** qui venaient de l'intérieur de l'empire du Ghana.

Il semblerait que c'est sous le règne de *Banna-Boubou* (1100-1120) que des Peul qui appartenaient au clan des *So ou Férobhè* se seraient métissés avec les dirigeants Soninké du Royaume de **KANIAGA** :

« C'est ce qui fit donner aux descendants de ces unions le nom de Sossé (descendance des S0) ; plus tard, l'emploi de cette appellation s'étant généralisé, elle fut appliquée à tous les habitants de KANIAGA ou tout au moins à toute la caste dirigeante. C'est également cette circonstance qui fit

donner le nom de Soso (village des SO) à la capitale de l'Etat » (Maurice DELAFOSSE (1912 : 164).

Sur la seconde interrogation toujours, il y a peu de chance que Soumangourou KANTE soit Soussou ou Dialonké. Il est fort probable qu'il soit un Malinké. On sait, à travers l'histoire relatée par Maurice DELAFOSSE (1912), que Soumangourou KANTE est le fils d'un usurpateur de pouvoir du nom de Diaara KANTE.

Maurice DELAFOSSE (1912) affirme qu'à la mort de Birama DIARISO (le dernier prince de la dynastie des DIARISO), la lutte pour la succession va opposer les neufs fils issus de deux épouses du défunt roi. C'est cette bataille fratricide qui va conduire les enfants de la seconde épouse à faire appel au plus grand soldat du Royaume du nom de Diaara KANTE. Ce dernier va aider à vaincre les enfants de la première épouse, mais finira par prendre le pouvoir aux mains des enfants de la seconde épouse qui eux-mêmes ne s'entendirent pas après leur victoire. Soumangourou KANTE (1200 environ à 1235) est donc l'héritier de Diaara KANTE et se serait sous son règne que l'empire Soso atteindra son apogée et son déclin.

Au vu de ses éléments et de ce que nous savons de Soumangourou KANTE et du patronyme KANTE hier et aujourd'hui, il est difficile de soutenir que celui-ci ne serait pas Malinké. En effet, comment expliquer qu'on ne trouve nulle part, en dehors du Manding, assez de familles KANTE à l'échelle communautaire ? Pourquoi les KANTE, eux, sont-ils restés si massivement dans le Manding après la défaite militaire de leur roi et la décision de les reléguer au simple statut d'homme de caste au service de la nouvelle dynastie du vainqueur de Kirina ? Peut-on alors supposer que la plupart des KANTE qui seraient restés dans le Manding auraient changé de nom pour se confondre et éviter des représailles ? Peut-on, enfin, croire que ceux qui ont préféré partir ont gardé leur nom de famille par souvenir et/ou par fierté ? Ce sont là des questions d'importance capitale qui, pour leurs réponses, demandent de la

volonté, de courage et des moyens appropriés pour mener des recherches pluridisciplinaires, suivies et intenses à plusieurs niveaux dans la sous-région.

D'ici là, on peut se permettre certaines hypothèses qui ouvrent de nouvelles pistes de recherches. On peut, par exemple, légitimement se douter du fait que les descendants de Soumangourou KANTE ne soient pas encore dans les limites de l'ancien empire de son fondateur. Aussi, si les KANTE sont restés dans le Manding, et on sait qu'ils l'ont été pour la majorité d'entre eux, c'est probablement parce que le pouvoir n'appartenait pas à tous les KANTE. Si cette hypothèse est la bonne, on pourrait dire que ceux qui ont émigré après Kirina l'ont fait pour quitter une zone de trouble où la sécurité n'était pas encore rétablie et non parce qu'ils ont perdu un pouvoir qui n'était pas collectif, mais bien individuel.

En plus, les armes (couteaux, flèches, coupe-coupe, sabre, etc.) sont le fait des forgerons et donnent un avantage certain à ceux qui les ont, à ceux qui les fabriquent, mais surtout à ceux qui savent les utiliser à des fins politiques. En tous cas, l'histoire du Soundiata KEITA, tout comme celle du Foutah Djallon, montre très clairement que les armes utilisées lors de la bataille de Kirina ou de Talansan n'ont été confectionnées ni par les KEITA, ni par les Peul musulmans. Les uns et les autres en ont fait des moyens de conquête et de conservation du pouvoir politique à leurs propres fins, souvent au détriment d'autres dont certains avaient le secret du fer.

Enfin, l'on a toujours pensé, depuis l'empire du Mali, que les KANTE sont des forgerons^[17], il se pourrait que tous les KANTE d'avant Kirina ne soient pas tous des forgerons de fabrication et d'usage. Soumangourou, tout comme d'autres chefs après lui, aurait eu juste le génie et la force de commander sa fabrication, de contrôler sa circulation et d'administrer son usage dans son empire. Car, la maîtrise du fer, disons des

armes, a toujours joué un rôle essentiel dans l'accès et l'exercice du pouvoir.

LES AUTRES COTIERS

Il semble qu'avant d'arriver sur le long du littoral, les Baga, les Landouma et les Nalou ont aussi transité par la région du Foutah Djalou. Arrivés en ces lieux depuis le haut Moyen Age et devenus sédentaires, ils s'occupaient essentiellement de l'agriculture et d'élevage. Ils seraient refoulés vers les côtes atlantiques par les Dialonké qui occupaient alors les plateaux du Nord et du Centre du Foutahh d'où certains parmi eux seraient, plus tard au XVIII^e siècle, refoulés à leur tour par les Peul musulmans.^[18]

LES BAGAS

Reprenant F. K. Voeltz, MOUSER(1999)^[19] écrit que le mot « Baga » dérive du *susuxuy* **bae**, « la mer », et **raka**, « de là », d'où *baeraka*, « ceux de la mer », terme utilisé pour désigner ceux qui vivent le long de la côte. Une conclusion allant dans le sens de ce que WILSON (1961: 1) indiquait il y a quarante ans, lorsqu'il remarquait que « Baga » est plutôt prononcé Baka par les intéressés et les Temne.

Dans le cours développé par Zaïnoul A. SANOUSSI et ses autres collègues du Département d'Histoire-Sociologie, d'Histoire-Philosophie et autres binaires de l'époque de l'Institut Polytechnique « Gamal Abdel Nasser » de Guinée, intitulée « *la mise en place des populations guinéennes* »^[20], il est affirmé que les Baga seraient l'une des toutes premières migrations du Tekrur vers la côte. En tous cas, les explorateurs portugais notent la présence des Baga dès le XVI^{ème} siècle le long des côtes atlantiques de la Guinée. Ils auraient emprunté plusieurs chemins et à des périodes étalées sur plusieurs siècles. Ce qui aurait conduit à l'existence de plusieurs

groupes sociolinguistiques Baga.

MOUSER (1999) nous apprend qu'en 1885, le révérend P.H. DOUGHLIN divise les Baga en *Baga Koba*, *Baga Kakisa*, *Baga Nus* ou *Baga Noirs*, *Mikhii-Fori* et *Baga Kalum*. Quand à Denise PAULME (1956)^[21], il distingue de son côté les embranchements suivants de Baga :

1. Mandori autour de l'embouchure du Rio Componi (ils cohabitent avec les Nalous). Ils viendraient de la zone comprise entre Télimélé et Kindia ;
2. Sitémus à l'embouchure du Rio Nunez demeurant surtout dans la région du Nunez (village de Katoko, Katongoro, Kawtel) (ils auraient migré de la région de Labé vers la zone de Kamsar) ;
3. Koba au Sud du Pongo ;
4. Kakissa (ou Sobané) sur les côtes entre le Cap Verga et le Rio Pongo ;
5. Pukur ou Binani Baga (ils seraient l'un des plus anciens groupes et auraient migré de l'actuelle Préfecture de Gaoual sous aucune pression particulière). Dans le Binani (Préfecture de Gaoual, il est encore possible de retrouver certains lieux de passage des Baga avec des zones de fétiches qui restent encore des endroits gardés intacts par les populations Peul de la zone) ;
6. et enfin, après le Konkouré, les Baga de Kalum auxquels s'ajoutent les Baga Foré et le groupe Buluñits entre le Nunez et le Cap Verda (ils auraient migré de Timbo et seraient l'un des derniers groupes à migrer vers la côte).

Nous avons donc, sous une même appellation Baga, un groupe diversifié et sans doute assez mixte.

LES LANDOUMA OU LES LAND-MEN

Les données de la tradition suggèrent que le nom de « *landuma* » leur aurait été attribué par les premiers

explorateurs anglais. Les Landouma seraient donc l'expression anglaise de « *land man* » (homme du territoire, paysan).

Pour Marie Paul FERRY et Lansana SANDE (2000)^[22], « Landouman » a une étymologie possible, ce serait le nom qui fut donné dès le XVII^{ème} par les Anglais, aux hommes qu'ils voyaient le long de la côte depuis leurs bateaux: *land-man* en anglais signifie simplement paysan ». Reprenant Marie Yvon Curtis (1996), FERRY (2000) aurait fait remarquer que le mot apparaît pour la première fois chez le compilateur espagnol Sandoval (1623) sous la forme *Landama*, et qu'on le retrouve ensuite en 1664 chez André de Faro. Si l'interprétation de Ferry est exacte, ces derniers auteurs auraient en ce cas employé le terme donné par les navigateurs anglais et c'est celui qui aurait perduré dans le temps.

Les Landouma auraient deux noms : *landouma* et *tyapi*. Le nom de « *tyapi* » serait celui par lequel les autres populations voisines, notamment les Peul les nommeraient. Il semble se dégager deux noms pour le même peuple : les Landouma restés dans la région de Koundara sont appelés par le nom de *tyapi* alors que ceux qui vivent dans le Kakandé (Préfecture de Boké) gardent le nom de Landouma. Paul PELISSIER (1966 : 524)^[23] dira que :

« Une partie de ces Cocoli-Landouma ont dû quitter leur pays d'origine situé au nord de Kadé, chassés par les Foulas, et ils sont venus chercher une nouvelle patrie dans les forêts désertes qui couvrent le pays situé entre le Rio Compony et le Rio Nunez ».

Alors que ceux-ci devenaient des Landouman, ceux établis au pied de la falaise de Kumbia, étaient nommés « Tyapis » par les coloniaux français sous l'influence de leurs interprètes Peul. La question qui reste sans réponse est de savoir quel est le nom de ce groupe humain avant le XVII^{ème} ?

C'est la trajectoire migratoire des Landouma qui est suffisamment documentée. Il semblerait que les Landouma seraient venus du Tekrur, comme les Bagas, et seraient arrivés au Foutah Djalou à la même période que les Puulis sous la direction de Koly Tenguela avec lesquels ils s'affrontèrent dans la zone comprise entre les Préfectures de Téliélé et de Pita selon Aliou WANN et Bubakar BA (1974)^[24]. Du Foutah Djalou, les Landouma auraient migré, selon ces deux auteurs, à partir de Kököli (l'Ouest de Gaoual) vers la côte sous la conduite de Manga DIBI. C'est ce patriarche qui aurait donné à la nouvelle région d'arrivée des Landouma, le nom de Kakandé qui signifierait « *quand on a vu une fois ce pays on ne le quitte plus* ».

LES NALOU

Pour Zainoul A. SANOUSSI (1969), même si l'on ne connaît pas la date d'arrivée des Nalou le long des côtes guinéennes, il y aurait au moins une certitude : les portugais auraient signalé leur présence depuis le XV^{ème} siècle.

Les Nalou auraient séjourné au Foutah Djalou aux environs du XIII^{ème} siècle comme les Landouma et les Baga et auraient été refoulés vers la côte par les Dialonké aux environs du XIV^{ème} siècle. Du Foutah Djalou , il y aurait eu deux vagues de migration des Nalou.

La première vague se serait dirigée vers le Badiar (à la lisière des frontières de la Guinée, du Sénégal et de la Guinée-Bissau) à la suite des affrontements avec les Dialonké. De nos jours, aucune étude ne permet de savoir ce que cette vague serait devenue. On peut penser que ce groupe aurait été assimilé, mais il est impossible à ce niveau de connaissance de dire lequel des groupes vivants dans cette zone l'aurait fait.

La seconde vague aurait quitté le Foutah Djalou, bien plus

tard aux environs du XVIII^{ème} siècle. Ce serait ce groupe qui serait arrivé dans le Kakandé (Préfecture de Boké). Chez les Nalou comme chez les Baga, on noterait plusieurs sous-groupements. Ainsi, on parlerait, selon Rouguyatou DIALLO (1974)^[25] de :

- Nalou Basintyé (les Nalou de la terre ferme) ;
- Nalou Babiniké (les Nalou des rizières) ;
- Nalou Kubu ;
- Nalou Köööl, etc.

Cette différenciation à l'intérieur du même groupe, comme on a pu le constater ailleurs, est le résultat de la migration à des périodes différentes et à des effets environnementaux et sociaux sur chaque vague de migration.

LES POPULATIONS DU NORD DE LA GUINÉE

LES TANDA

Toutes les populations du Nord de la Guinée sont-elles des « Tanda » ? Pour Naye DYENG et Mundekeno SAA (1972)^[26] la réponse est affirmative. Pour ces deux auteurs, le terme « Tanda » est donc générique et sert à désigner un groupe de population qui regrouperait les Könyagui, les Basari et les Badiaranké.

Le mot serait aussi un mot peul et serait donc, selon TECHER, cité par Naye DYENG et Mundekeno SAA, la désignation en pular des populations présentant certains caractères communs : *des personnes qui se promènent le torse nu*^[27].

Pour ces auteurs, il y aurait plusieurs catégories de Tanda. Le premier groupe serait les Bassari qu'ils nomment aussi « Tanda Donka » ou porteurs de fourreaux (l'étui en bambou est

appelé dōnka). Le second groupe serait les « Tandas Mayo » (Tanda du fleuve en pular). Ils parleraient la même langue que les Bassari. Un troisième groupe serait constitué des « Tandas Boeni » (ou Tanda du rocher). Le quatrième groupe serait les « Tandas Badi » (Tanda de la moitié) qui habiteraient dans le N'Gamou dans le Sud-Est des provinces orientales de Tambakunda (République du Sénégal). Le cinquième groupe serait les « Tandas Ban'dé » et habiteraient le Sud-Est du cercle de Kedougou (République du Sénégal).

La plupart des auteurs consultés par Naye DYENG et Mundekeno SAA (1972), comme RANCON (1894), TECHER (1933), André ARCIN (1911) partagent l'idée que les Bassari et le Cönyagui seraient venus dans leurs sites actuels en deux vagues : avant l'arrivée de Koli Tengouella et juste après son passage dans la région. Ils auraient été des acteurs importants dans l'armée de ce dernier lors de sa conquête du Tekrur.

Les membres de la première vague auraient d'abord séjourné dans le Damantan (République du Sénégal) avant de se fixer dans le Nord de la Guinée entre les territoires d'habitation des Tanda et des Bassari (entre les Préfectures de Koundara et de Mali). La seconde vague aurait été sur le sillage de la migration de Koli Tengouella. Pour DELACOUR (1947), cité par Naye DYENG et Mundekeno SAA (1972), « *l'arrivée des Tanda dans la région qu'ils occupent actuellement date de 1522, date à laquelle ils vinrent à la suite de Koli Tengouella parti du pays Mandé* ».

Les Bassari seraient venus de l'empire du Ghana vers le XVII^{ème} siècle et se seraient installés dans plusieurs parties du Foutah Djallon avant de se fixer dans leur habitat actuel (en partie en Guinée et en partie au Sénégal) c'est-à-dire à la lisière de la frontière Guinéo-sénégalaise. Selon GIRARD (1993:43), ces derniers se dénomment eux-mêmes les « *Be-liyan* » signifiant « les fils de la pierre » (de la latérite) alors que se fondant sur des notes de TAUXIER, FERRY (2000)

donne pour sa part l'étymologie *basar*, c'est-à-dire lézard. Pendant longtemps, ils ne pratiqueraient que la chasse. Reprenant la narration de Monique de LESTRANGE (1955), Naye DYENG et Mundekeno SAA (1972) affirment que :

« Les Bassaris et les Coniaguis et d'autres familles établis dans le haut N'Gabou ont eu leur berceau sur les bords du Niger qu'ils ont abandonné avec la grande migration de Koli-Tenguella vers le XIV^{ème} siècle. Cette émigration s'est répandue dans toute la vallée du Haut Sénégal, et un groupe principal est descendu dans le Foutah Djallon ».

Les Köniagui, eux, se désignent par le terme de « AWOEN » et parlent la langue « Wamëy ». Ils seraient venus de l'empire du Ghana, bien avant la plupart des populations actuelles de la Guinée. Djibril Tamsir NIANE, dans son ouvrage intitulé « Koli Tenguella et le Tékrour », relatant l'épopée victorieuse de ce héros peul mentionne la présence des Könyagui dans la région de Koundara dès le XVI^{ème} siècle.

Les Badiaranké, eux, seraient apparentés aux Bassari et Koniagui et sont installés sous et sur la montagne du même nom qu'eux : le mont badiar. Pour Lestranger de LESTRANGE (1955: 1)^[28], la désignation Badiaranké « semble avoir été donnée par les Peuls » et signifierait : « captifs des Peuls ». Cette version est manifestement erronée, car dans le mot « Badiaranké » il n'existe pas dans le préfixe, ni dans la racine ni dans le suffixe une composante du mot captif en pular (*Matyoudho*, esclave ou *Djéyadho* qui appartient à quelqu'un).

Pour d'autres historiens, les Badiaranké ne seraient qu'une dénomination locale des « mandinko » de l'empire du Gabou qui eux-mêmes ne sont que le résultat de la migration mandingue avec le métissage des populations diolas de la région de Casamance. Ne serait-il pas possible de considérer le nom « Badiaranké » comme l'expression de ceux qui sont au Badiar

(la montagne sur laquelle et autour de laquelle ce peuple vit).

Dans leur Mémoire de Fin d'Etudes Supérieures, Naye DYENG et Mundekeno SAA (1972), signalent un autre point de vue non moins importante tiré d'un auteur portugais du nom de L. CORRELA qui défend que les Badiaranké « *seraient issus du métissage entre les 'les Tilibanos (mandingue)' arrivés dans la région vers 1800 sous la direction de Tramane SANE et des Coniaguais autochtones* ». Cependant, le fait que les Badiaranké soient les seuls groupes ethniques de Guinée qui, tout en portant le nom de famille du père, se réclame du lignage de la mère devrait inciter à plus de prudence sur le lien entre Badiaranké et Mandinko.

Ce que cette historiographie laisse dans l'ombre est le processus par lequel la différenciation s'est faite entre des populations qui seraient identiques et qui vivent sur des territoires contigües. Comment des populations, appartenant au même groupe (disons Tanda pour faire simple), sont devenues Könyaguais, Bassaris et Badiaranké ? Une thèse en histoire sur le sujet ne serait pas vaine.

LES POPULATIONS DU CENTRE ET DE L'EST DE LA GUINÉE

LES DIALONKE

Tous les historiens de la Guinée s'accordent à dire que les Dialonké seraient arrivés au Foutah Djalon autour du XI^{ème} siècle. Il semblerait, selon Cheick Sidy Mohamed DIALLO (1975), que la première vague migratoire des Dialonké daterait de 1250 et se serait passé à l'intérieur de l'empire du Ghana. Cette première vague, selon GAUTIER (1908), aurait été mal accueillie par les Bambara qui peuplaient le Soudan Méridional. La seconde vague migratoire serait consécutive à la victoire

de Soudiata KEITA sur Soumangourou KANTE après la bataille de Kirina en 1235.

On retrouve le même point de vue dans les écrits de KANTE (1995) qui date la migration des Dialonké de l'actuel territoire de la République du Mali à partir de la bataille de Kirina en 1235 entre Soundiata KEITA et Soumangourou KANTE, le roi du Soso.

La seconde migration des Dialonké serait consécutive à la victoire des musulmans contre les non-musulmans lors de la bataille de Talansan en 1725. Après cette bataille certains se seraient dirigés vers la côte guinéenne et auraient rejoint des populations qu'ils avaient eux-mêmes repoussées auparavant. D'autres sont restés au Foutah Djalou et se sont convertis à l'Islam au Sud et au Centre du Foutah Djalou. D'autres seraient allés vivre dans le Nord-est (Saré Kindja dans la préfecture de Koubia, Ganfata dans la préfecture de Tougué et surtout Balaki-Sangalan dans la Préfecture de Mali) qui en se soustrayant (le cas de Balaki-Sangalan), qui en se soumettant de façon lente et progressive à l'autorité du Foutah Djalou et à la nouvelle religion; d'autres, enfin, seraient allés vers la région actuelle de Faranah et de la Sierra Leone où ils vont fortifier le Solima en une province assez solide et qui pendant longtemps se constituera en un « état vassal » au Foutah-Djalou.

De nos jours, on peut schématiquement distinguer quatre zones d'habitation des Dialonké en Guinée :

- Un groupe de Dialonké vit encore au Foutah Djalou (Koubia, Tougué, Mali et Gaoual) avec une identité Dialonké réelle, même si plusieurs parmi eux sont locuteurs de deux langues : la leur et le pular ;
- Un second groupe de Dialonké a été absorbé par les Peul et parfois n'ont aucune conscience d'une autre identité que celle Peul ;
- Un troisième groupe vit dans la région de Faranah. Ces

Dialonké utilisent souvent deux langues : la leur et le maninka ;

- Un quatrième groupe vit en Basse Guinée et particulièrement à Conakry et revendique une identité Soussou.

LES PEUL/FOULACOUNDA/TOUCOULEUR

Les Français disent le « *peul* » ou « *poular* » pour désigner ce groupe humain qui se désigne lui-même par « *pullo* » au singulier et « *fulbhè* » au pluriel et ils disent parler du « *pular* ». Il semblerait que le mot « *peul* » leur aurait été attribué par les Wolof avant d'être repris par les français.

Il n'y a pas de consensus entre les chercheurs sur la date exacte de la première migration des Peul au Foutah Djallon. Les documents historiques disponibles notent deux vagues migratoires de Peul en Guinée. Ces deux vagues sont venues en des périodes éloignées les unes des autres dans le temps et à plusieurs endroits.

Les premiers Peul non islamisés nommés puuli^[29] auraient migré sur le territoire actuel de la Guinée en de petites vagues à partir du IX^{ème} siècle. DIALLO (1975 : 30) affirme que c'est vers le XIII^{ème} siècle que la migration des Peul animistes prendra de l'ampleur pour devenir massive autour du XIV^{ème} siècle. Du Sahara, ils auraient atteint le Bambouk à partir duquel le groupe se scinde en deux : les premiers se dirigèrent vers le Ouassoulou et les seconds longèrent les vallées du Tinkisso et du Bafing pour atteindre le Foutah Djallon.

Pour certains historiens comme ES SADI, dans son « *Tarrech es sudan* », Tenguella, père de Koli, avait rallié à son bord les « *arbe* » (pluriel de ardo) « *feroobe, wolarbe et uururbe* et tous les *yaalalbe* » (pluriel de jaalaalo) de son clan pour se tailler un empire dans le Kingi (le **Fuuta Kingi**) au nez et à

la barbe des Askia Sonray. L'armée de l'Askia, commandée par, son frère Amar, marcha contre Tenguela le père et le poursuivit jusqu'à Diâra, où elle le défit et le tua en 1512. C'est après la mort de son père que Koli Tenguela^[30] va récupérer les troupes qui restaient de son père pour rappliquer à l'Ouest au Tekrur, en passant par le Foutah Djalou. Dans cette contrée, il va mettre en place un Etat avec une capitale située dans l'actuelle préfecture de Téliélé. C'est de là qu'il va lever une armée et remonter vers l'Ouest entraînant avec lui une armée dans laquelle étaient incorporés des Dialonké, des Malinké, des Köniagui, des Baga, des Nalou, des Diola, des Serère, bref tous les peuples trouvés sur le chemin du Tekrur qu'il rebaptisera du nom de « Foutah Tooro »^[31]. Le territoire de Tekrur qu'il annexa, il lui donna le nom de Fouta en souvenir du **Fuuta Kingi** de son père et auquel il adjoignit Tooro, une des provinces du Fouta (KANE, 2004).

Cette remontée et la prise du pouvoir dans le Tekrur en 1552 aura pour conséquence d'imposer sa dynastie (Denyankobé^[32]), sa langue (le pular) et la culture Peul à toutes les populations du Royaume. Ce serait ainsi que toute la région du Fouta Tooro devenue majoritairement « foulaphone » Halpulaar'en (ceux dont la langue est le Pular avec une forte dominance Toucouleur).

Plusieurs siècles plus tard (XIX^{ème} siècle), El hadj Omar TALL fera le même chemin, mais en sens inverse. Du Foutah Tooro, il descendra au Foutah Djalou, traversera Dinguiraye pour remonter vers le Fouta Kingi pour affronter Hamadou-HAMADOU, et le tuer en 1862, le fils de Sékou HAMADOU et petit-fils de Sékou HAMADOU fondateur de la dynastie des BARRY du MASSINA.

Selon le professeur KANE (2004), auteur du livre: « *La première hégémonie Peule : Le Fuuta Tooro de Koli Tenguela à Almaami Abdul* », l'assimilation Peul des ethnies du Tekrur aurait commencé avant l'avènement de Koly Tenguela, mais

atteindra son point culminant et la plus parfaite intégration ou la « foulanisation » des descendants de la tribu du Tekruri, que sont les Toucouleur (*Ly, Sy, Kane, Wane, Tall, Aw, etc.*).

La seconde vague migratoire des Peul en direction du territoire actuel de la Guinée est celle de la fin du XVI^{ème} siècle jusqu'au XVIII^{ème} siècle. Païens, puis islamisés, des Peul et des Toucouleur quittent les territoires actuels du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie à des périodes de désordre, de guerres avec désormais une nouvelle foi : l'Islam.

Les Peulhs musulmans du Foutah Djalon auraient donc suivi deux voies principales et ce, à des périodes plus ou moins différentes pour arriver, s'installer et se sédentariser et fonder l'Etat théocratique du Foutah Djalon: La voie du Nord venant du Fouta Tooro et du Bundu (essentiellement) et la voie de l'Est venant principalement du Macina.

Ils arrivèrent par groupes et par étapes, les uns passant par les contreforts des montagnes de la Préfecture de Mali, les autres en traversant la Préfecture de Koundara avant de rejoindre les montagnes qui surplombent le fleuve Komba en direction de Lélouma et de Labé et par l'Est en pénétrant dans le Dinguiraye pour rejoindre les vallées de Mamou. Ils vont se fixer en plusieurs points du Foutah Djalon poussant devant eux leurs nombreux troupeaux de bœufs et de *talibé* (élèves et étudiants). Ils s'y fixaient à leur tour en faisant ce que d'autres avaient fait avant eux : **refouler certains et absorber d'autres.**

Selon Cheick Sidy Mohamed DIALLO (1970)^[33], ces différentes vagues migratoires se faisaient en famille et en clan. De l'Est, principalement du Macina vont arriver les Dayèbhè^[34] (BARRY) qui vont s'installer en lignage : les Seydiyanke à Timbo (Préfecture de Mamou) et les Seriyankebhè à Fougoumba

(Préfecture de Mamou). Les Férobhè (SOW) vont s'installer dans Kébali non loin de Fougoumba et de Timbo. Certaines de ces vagues se seraient installées elles dans l'actuelle préfecture de Tougué (ce sont les Koulounnanké Balla et Simpé). Les Ururbhè vont s'installer dans deux endroits différents en fonction des clans : les Koulounnabhe à Koïn (Préfecture de Tougué) et les Helâyâbhe à Timbi-Touni (Préfecture de Dalaba).

Les Irlabhé (DIALLO) et une partie des Ururbhé, quand à eux sont arrivés par le nord. Les DIALLO vont se repartir en lignage. Les Khaldouyabhè vont occuper région du Nord de Labé, un autre lignage « Diâlobhe » va s'installer dans le Kolladhe (Préfecture de Tougué), Kankalabé (Préfecture de Dalaba) et Timbi-Madina (Préfecture de Pita) et un troisième lignage « Thimbobhè » va s'installer dans Bhouria (Préfecture de Mamou).

Parmi cette vague, d'autres, après avoir séjourné dans le Foutah Djalon, l'ont quitté pour continuer leur chemin vers d'autres localités et dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest. C'est le cas des Peul du Nigéria dont certains seraient partis de Sokoto dans la Préfecture de Mamou pour se retrouver après une très longue migration dans l'actuelle République Fédérale du Nigéria.

La question qui n'est pas réglée est le cas des « Foulacounda » ou « Foulakounda ». Les Foulacounda sont-ils le reliquat des Puuli (les premiers Peul animistes venus les premiers au Foutah Djalon) ou une autre vague migratoire ? Etymologiquement, le terme « Foulacounda » ressemble à un mot composite de « *Foula, pour désigner les Peul* » et « *Counda qui pourrait signifier un diminutif de Koundara* ». Pour Alvares de ALMADA (1594 : 54), cité par Gérard GAILLARD (2000)^[35] les FulaKunda sont des groupes descendants de captifs ou d'assimilés « sujets du Mandingue ». Cette version est reprise, selon Gérard GAILLARD (2000) un demi-siècle plus tard par Richard JOBSON (1623) qui l'atteste en disant des

Fulakunda, « *des Fulbies, vivant sur les bords de la Gambie et tout à fait assujettis aux Mandingos* ».

Pourtant, il y a une autre version qui dit que les Fulakanda sont le résultat du métissage entre agriculteurs noirs-africains et pasteurs berbères dans le Tekrur. Ce groupe de base s'est éparpillé jusqu'en 1460 quand un groupe armé dirigé par DIALLO Demba bat les Wolofs et les Banhung, traverse le Haut-Sénégal et la Gambie et atteint le Rio Grande où elle est finalement écrasée par les Biafada (NIANE, 1989: 55)^[36]. DIALLO Demba tué, son armée détruite, « *les survivants ont dû se regrouper, non loin de là, vers le Foutah Djallon. Cette dispersion première serait, selon AMSELLE (1989: 77) à l'origine d'une nouvelle aventure politique et d'une refondation* ». Les Fulakanda seraient donc le reste de cette armée d'invasion qui est restée aux confins Nord de la Guinée, à la lisière de la Guinée-Bissau et du Sénégal.

LES PEUL DU OUASSOULOU OU LES « WASSOULOUNKE »

Selon CISSE (2000) dans le Tome 2 de « *La grande geste du Mali, citant l'histoire orale du Mali de Wâ Kamissoko* », les Peul du Wassoulou (zone à cheval entre la République du Mali, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire) auraient migré du Fouladougou^[37] (dans l'actuelle République du Mali) pour fuir les guerres perpétuelles de l'armée de *Bintou Mari KOROMA*.

Ils se seraient dispersés en trois vagues : certains seraient restés à Fouladougou, d'autres se seraient implantés à Brigo et la troisième vague serait descendue plus au Sud pour fonder le Ouassoulou ou Wassoulou. Ce terme serait une prononciation en un seul mot du groupe de mots « *Wa solon* ou *Oua Solon* » qui signifie en *bamanakan*^[38] (*aller se confier*). C'est ce dernier groupe de migrants peul qui va se disperser en deux : l'un va rester dans le Ouassoulou et l'autre descendra plus au Sud.

Ces derniers sont les Peul animistes du groupe de Koli Tenguela. Ce point de vue est aussi celui de KOUYATE (1978 : 29)^[39] qui dit :

« L'arrivée des Peul au Wassulu se situe à la même période que l'invasion des Peul animistes dans le Foutah Djallon sous le commandement de Koly Tenguela au XV^{ème} siècle ».

DEVEY (2009 : 32), Géographe et historienne va dans le même sens dans son livre intitulé « La Guinée » quand elle écrit :

« Le Wassoulou: vaste territoire Peul occupé jadis par les Bambara, qui s'étend sur les rives du Sankarani entre le Mali, la Guinée et la côte- d'Ivoire ».

Les Peul du Wassoulon sont donc ces Peul sédentarisés, devenus agriculteurs^[40] qui se sont fortement métissés avec les Malinké et auxquels ils ont emprunté la langue et certaines normes culturelles tout en gardant leur patronyme (*Diallo, Diakité, Sidibé et Sangaré*) et aussi certains traits forts de leur identité ethnique peul. D'ailleurs les griots du mandingue ne se trompent pas lorsqu'ils disent, pour vanter les Peul du Wassoulou, « *Bugutudu ani Bugubô, Fila sinani, Djatra sinani* »^[41].

Les Wassoulonké se désignent Peul et les Malinké, avec lesquels ils vivent en harmonie, les désignent comme des Peul. Lors des cérémonies comme le mariage, le baptême et autres activités sociales, la part (viande, colas et autres biens symboliques) dédiée aux Ouassoulonké dans le manding est celle de tous les Peul qu'ils soient du Oassoulou, du Foutah Djallon, du Macina ou du Foutah-Tooro.

LES DIAKANKE ET LES SARAKOLLE

Les Diakanka et Sarakollé ont aussi migré au Foutah Djallon.

Ils seraient des Soninké qui auraient migré de Dia (village de Macina). Ils auraient transité dans Djambokhoum (République du Mali), à Bambouk (Sénégal) vers le XVI^{ème} siècle en fondant le village de Diackaba dans ce pays. Il semble que de ce village, ils se seraient dispersés vers les autres localités des pays limitrophes du Mali (Guinée, Gambie et Côte d'Ivoire).

La communauté Diakhanké^[42] s'articulerait autour de quatre clans : SOUARE, DRAME, GUIRASSY, FADIGA. Ces quatre clans sont appelés les quatre foyers ou (boloun naano ou boulou naano)^[43]. À ces quatre clans se seraient ajoutés les DIAKHITE-KABA, les SYLLA, les GASSAMA-DIABY, les DANSOKHO, les DIAKHABY, les SAVANE, les BADIO, les SAKHO, etc.

L'installation des Diakanka au Foutah Djallon est relativement récente et correspondrait à la prédominance des Peul et de l'Islam. Pour l'essentiel, les professeurs d'Histoire de l'Institut Gamal Abdel Nasser disent que : « *les Diakanka s'installeront au Foutah Djallon dans de gros villages, à l'abri et sous la protection des Peul avec lesquels ils développeront des relations de cousinage assez poussées* ». On les retrouve nombreux un peu partout, particulièrement dans le Koubia, Tougue, Mamou, Mali, Dalaba, Gaoual et Koundara.

LES MALINKE

NIANE (1960), parlant de l'occupation du Manding, affirme que « *toutes les traditions malinké attestent que la terre était déjà occupée, les premiers occupants n'étaient pas de race manding* ». Les Korogba auraient précédé les Malinké en Haute Guinée. Les Bambara et les Dialonké auraient aussi précédé les Malinké avant d'être refoulés plus au nord, pour les premiers et vers l'ouest pour les seconds, sous le règne de Soundiata KEITA. Lors de la fondation de l'empire du Mali^[44], Soundiata KEITA pour vaincre Soumangourou KANTE parvient à unifier les différentes tribus Malinké (KEITA, KONDE, TRAORE, KOUROUMA,

CAMARA), à rassembler sous son commandement les armées de différents petits royaumes en lutte contre l'empire Soso avant de sortir victorieux.

A la suite de cette victoire, Soundiata KEITA va étendre son empire sur une grande partie de l'Afrique de l'Ouest. C'est son expédition militaire la plus éloignée qui ira détruire les états dans le Sine (actuel Sénégal) et établir, en se métissant aux populations locales (les Diola), l'Etat du Gabou (qui va couvrir l'intégralité de la Guinée-Bissau, la Casamance, la Gambie et la partie nord de la Guinée, Gaoual et Koundara) (Sékéné Mody CISSOKO, 1981)^[45].

A partir des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, la chute de l'empire du Mali accélère la migration des Malinké qui s'installèrent dans les régions septentrionales de l'actuelle Côte d'Ivoire et plus au Sud de la Guinée dans la région actuelle de la Guinée Forestière. Une région dans laquelle ils vont se métisser aux Kpèlè pour donner les Konianké et avec les Loma pour donner les Toma-mania.

LES MANINKA-MORY

Les Maninka-Mory, dont les actuels noms de famille sont *CISSE*, *DIANE*, *KABA*, *SANOH* seraient d'origine **Sarakollé** du Moyen-Niger dans le Ghana. Après la disparition de l'empire du Ghana par suite d'un dessèchement progressif du désert et des attaques armées des almoravides, les Sarakollé se dispersèrent.

Ils seraient arrivés dans l'actuelle préfecture de Kankan autour du XVII^{ème} siècle. Et selon les traditions écrites de Kankan, les Maninka-Mory sont originaires de Diafounou (Soudan). A la suite de guerres, ces « Diafounouké » quittèrent leur pays et vinrent demander l'hospitalité aux tribus malinké du Haut-Niger (en particulier aux KONDE qui occupaient la région de Kankan). Les Malinké accueillirent les nouveaux migrants qui finirent par se créer une province^[46] à

l'intérieur du Manding : le **Baté**^[47] Géographiquement, le Baté longe le fleuve Milo avec 12 villages dont les principaux sont : **Kankan, Karafamoudouya, Nafadji, Bakonko, Fodécariah.**

Ces Sarakollé adoptèrent le malinké comme langue et apportèrent avec eux l'Islam d'où le nom qu'on leur donna: Maninka-Mory (ce qui veut dire marabouts des Malinké). Certains de ces Maninka-Mory, en particulier des TURE, YANSANE et FOFANA, quitteront Kankan vers la fin du XVIII^{ème} siècle à la suite de démêlées avec Burama KONDE (un farouche animiste), traversent le Foutah Djalón, le Kanya, le Sumbuya pour s'échouer sur les bords du Kissi-Kissi (le Morya). Ce sont leurs descendants qui sont dans les préfectures de Kindia et de Forécariah auxquels la communauté soussou leur a donné le nom de : *Moryanais*. D'autres feront une courte migration et s'arrêteront entre Bissikirimá et Dabola. Les plus nombreux, les *KABA, SANOH, DIANE, CISSE*, sont restés dans le Baté.

LES KONIANKA

De même que les « Toma-manian » sont le croisement culturel des Malinké et des Loma, les Konianka seraient, selon Ibrahim Kalil TURE (1973)^[48] le croisement entre Malinké et Kpèlè. Selon Ibrahim Kalil TURE, à la chute de l'empire du Mali et des désordres qui s'en sont suivis, il y a eu deux grandes vagues migratoires en direction de la région forestière.

La première concernait en majorité des KONDE et des KURUMA qui auraient repoussé des Djalónké plus en profondeur dans l'actuelle préfecture de Faranah et un peu plus en profondeur dans le Foutah Djalón.

La seconde vague migratoire était composée davantage de KEITA et de KAMARA. La rencontre entre les deux communautés Malinké dans la forêt et les Loma (à l'époque où la forêt couvrirait très certainement les préfectures de Beyla, de Kérouané et de Kissidougou) donna naissance deux nouveaux groupes humains :

les Konianké et les Toma-mania.

LE SUD DE LA GUINEE (KISIA/LOMA/KPELE)

Les Kisia, les Loma et les Kpèlè habitent, très majoritairement, dans la région dite forestière de la Guinée.

M'Bala Friki CAMARA (1980 : 9)^[49] partage l'idée selon laquelle, c'est l'assèchement du Sahara qui aurait poussé les populations qui habitent la région forestière de la Guinée à redescendre vers le Sud. Il ira jusqu'à affirmer que dans cette région (le Sud de l'Afrique de l'Ouest) ne vivait aucune population avant le dessèchement du Sahara.

LES KISIA

Aly Gilbert IFFONO (1975)^[50] dans son mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures avoue d'abord que le pays d'origine des Kisia reste peu connu. Cet aveu fait, il soulève les différentes hypothèses et en discutent la pertinence et la cohérence. Il prend appui sur deux versions.

La première fait descendre les Kisia de Fa-Magan, un roi vaincu par Soundiata KEITA en 1228 et qui aurait migré avec sa famille et se serait senti sauvé en arrivant à la lisière de la forêt et aurait déclaré en maninkaka « Mbara kissi ». La seconde version affirme que les Kisia sont des migrants qui ont dû se battre avec les mains nues pour vaincre des populations trouvées sur place (entendez la région d'habitation actuelle des Kisia). Les vaincus auraient donné aux vainqueurs le nom de « Kisi-Kisi » : une expression qui désigne ceux qui les auraient refoulés.

Analysant ces deux hypothèses, Aly Gilbert IFFONO (1975) arrive à la conclusion qu'elles souffrent de plusieurs lacunes. Par exemple, Aly Gilbert IFFONO (1975) se demande,

avec beaucoup de justesse, comment expliquer que les descendants de Fara-Magan parlent une langue différente de celle de leur origine ? Pour la seconde hypothèse, il constate que celle-ci ne dit pas d'où viennent les Kisia, même si la version dit comment ils se sont installés. La conclusion à laquelle est parvenue Aly Gilbert IFFONO (1975) est qu'au XIII^{ème} siècle les Kisia étaient déjà dans la région qu'ils occupent actuellement. Cette thèse n'est pas celle de SURET-CANALE (1971 : 173)^[51] qui affirme de son côté que les Kisia :

« Chassés au XVII^{ème} siècle du Sud-Est du Foutah-Djalon par les Dialoké, les Kisia étaient originellement des cultivateurs semi-nomades dont la culture fondamentale était le fonia ».

Quelle que soit la période d'arrivée et d'installation des Kisia dans leur lieu d'habitation actuel, on peut être d'accord avec Aly Gilbert IFFONO (1975) pour dire que le mouvement migratoire des Kisia s'inscrit dans le vaste mouvement migratoire des populations Ouest-africaines consécutif au dessèchement du Sahel, à l'invasion et à la destruction de l'empire du Ghana. La particularité de ce mouvement réside dans le fait que les Kisia semblent être avec les Mandeyi et, semble-t-il les Baga, les populations guinéennes qui ont fait la trajectoire Est-Ouest-Sud. C'est-à-dire du Sahel vers le Foutah Djalon avant de redescendre vers le Sud de la Guinée et à la côte pour les Mandeniyi et les Baga.

LES LOMA

Les Loma se désignent eux-mêmes par le nom de « Lomagi ». Il semble que les Loma seraient les plus anciens établis dans la région forestière. Pourtant, certains des historiens qui ont travaillé sur la mise en place des Loma, comme Facinet BEAVOGUI (1975 : 11)^[52], sont catégoriques : « le pays

d'habitation actuel (la préfecture de Macenta) n' pas été le premier où ils auraient habité ». Pour cet auteur, les Loma auraient migré du Nord vers le Sud, de la région de Kérouané et de Beyla vers Macenta. Pour arriver à cette affirmation, Facinet BEAVOGUI (1975) se serait appuyé sur les traditions relatées par les populations et les documents produits par les missionnaires et les explorateurs.

Selon Facinet BEAVOGUI (1975), les Loma auraient été refoulés du triangle de Kérouané, Beyla et Kissidougou par la migration Malinké autour du XIII^{ème} et du XIX^{ème} siècle. Cette migration Malinké et la cohabitation avec les Loma aura comme conséquence la création d'un groupe nouveau : Les Toma-Manian qui sont le résultat d'un métissage culturel et biologique entre les deux communautés.

LES KPELE

Le mot Kpèlè signifierait le pays. Le pluriel de Kpèlè donnerait Kpèlègha et au singulier Kpèlèmun qui signifierait : Kpèlè pour pays et « *mum* » pour personne. On peut donc dire que Kpèlèmun serait un terme qui désigne « une personne du pays ». Les Kpèlè disent parler la langue Kpèlèwoo.

Dans le souvenir collectif des Kpèlè relaté par CAMARA (1980 : 22), ils disent être « *tombés du ciel entre Böola et Beyla* ». Mais puisque nous savons que personne ne tombe du ciel, on peut dire que la région de Beyla serait le souvenir, non encore oublié, de la migration Kpèlè vers les préfectures de N'Zérékoré, de Yomou et du Libéria. La migration Kpèlè vers la zone forestière résulterait du même mouvement qui a poussé celle des Loma : la migration Malinké avant la fondation de l'empire du Mali et plus après sa chute.

LES DJÖÖTAMUM, LES KÖLÖGHA ET LES MANOO

Les Djöötamum et les Kölögha sont des populations qui ont presque totalement disparu. Elles ont été absorbées

linguistiquement et culturellement par les Kpèlè avec lesquels ils partagent la même langue, à quelques exceptions près, la culture et la zone d'habitation.

Les Djöötamum sont un groupement humain dont la décomposition du nom donnerait, selon Pépé Pierre CAMARA (1970)^[53], Djöö pour descendant, töö signifierait ancêtre et mum, la personne. Cette combinaison signifierait que les Djööötömum sont les personnes descendantes des ancêtres. Ils parleraient le Djööwötawoo qui serait une variante du Kpèlè. Ils habitaient à l'Est de la préfecture de N'Zérékoré et dans une partie de la Côte d'Ivoire. De nos jours, ils se confondraient aux Kpèlè, pour ceux qui vivent en Guinée.

Les Kölögha est le pluriel de Kölömum qui, décomposé, donnerait, selon Pépé Pierre CAMARA (1970), pays (Kölön) et personne pour le suffixe *mum*. Les Kölögha habiteraient dans la même zone que les Djöötamum. Eux aussi ont pratiquement disparus.

Les Manoo sont un groupement humain qui, par décomposition donnerait : *manon* pour pays et *mum* pour personne. Manomum serait le pluriel de Manoo. Il semblerait que c'est par déformation que les Manoo sont appelés par le terme de Manon. Ils occuperaient, selon Jerome DELAMOU (1979)^[54], le Sud et le Sud-Est de la Guinée Forestière et surtout au Libéria où ils seraient plus nombreux qu'en Guinée.

CONCLUSION

Nous sommes au terme du présent article. Pour conclure cette longue et fastidieuse revue de l'occupation, nous allons tenter de répondre aux questions de départ qui ont motivé le présent travail.

La première question que nous nous étions posée était de savoir **comment la Guinée a-t-elle été peuplée ?** Les lectures

faites et les synthèses réalisées permettent de dire que **la migration** a été la principale source première du peuplement de la Guinée. Pour l'essentiel, les populations qui peuplent le territoire actuel de la République de Guinée sont des populations migrantes. Elles le sont au même titre que tous les peuples noirs de l'Afrique de l'Ouest. Contrairement à la croyance populaire, ces mouvements migratoires ne sont pas tous linéaires et les populations ne se sont toutes fixées définitivement au même endroit. Pour l'essentiel, cette grande zone qui va des territoires actuels du Sénégal, de la Gambie, de la Mauritanie, de la Guinée-Bissau, de la Guinée, du Mali, du Burkina, du Niger et une bonne partie du Nord du Nigéria et du Sud de l'Algérie et du Maroc était une zone de circulation d'hommes, d'idées et de marchandises.

D'où venons-nous ? Les travaux de Maurice DELAFOSSE, de Cheick Anta DIOP et de Djibril Tamsir NIANE ont établi, suffisamment, cette route migratoire à partir du Ghana. L'assèchement du Sahara suivi des légendaires sécheresses qui s'abattirent sur l'empire du Ghana, les multiples et longues guerres des empereurs, les invasions des Almoravides (Ghana en 1076 et autres conflits de l'époque) essentiellement pour des raisons politiques et économiques et les guerres intestines au sein des entités politiques (empires, royaumes et autres structures politiques) sont parmi les causes de ce vaste mouvement migratoire qui a traversé l'Afrique de l'Ouest du VIII^{ème} au XIX^{ème} siècle.

En fait, tous les groupes humains qui peuplent la Guinée proviendraient des éclatements successifs des empires médiévaux et des Etats/Royaumes qui se sont effondrés dans la longue marche de l'histoire des peuples de l'Afrique de l'Ouest. Tous ces groupements humains seraient venus, par vagues successives, parfois distantes de plusieurs siècles, en suivant divers chemins avant de s'installer dans une seule et parfois dans plusieurs régions de la Guinée. Pour l'essentiel, nous venons tous, à des périodes différentes, de cette région

du Sahel et/ou du Sahara. Comme moi, chaque guinéen peut retrouver la trajectoire migratoire de sa famille.

Qui en sont les premiers et les derniers occupants ? Difficile de le dire avec exactitude. On peut admettre que parmi les populations qui vivent encore sur le territoire dénommé « République de Guinée », **les Mandenya et les Loma** seraient les plus anciennement établis. On pourrait aussi continuer à égrener l'ordre d'arrivée de tous les autres comme pour établir un ordre de préséance. Pourtant, à y regarder de près, ceux qui revendiquent de « **l'autochtonie** » s'avèrent toujours, peut-être sans le savoir, des **allogènes** par rapport à d'autres. Peut-être que tout le groupe n'est autochtone, mais la personne qui parle et qui revendique son « autochtonie » devrait regarder son histoire familiale, sa généalogie avant de revendiquer un statut qui n'est peut-être pas le sien.

Et puis, un « **autochtone** » n'a de droit de préséance que sur le sol qu'il occupe et/ou qu'il exploite. Le reste de la terre appartient à Dieu, si on est croyant ; à l'Etat si l'on est partisan de Thomas HOBBS ; à celui qui la met en valeur si l'on est partisan de John LOCKE et à personne si l'on en croit Jean-Jacques ROUSSEAU.

Certes, nous ne sommes pas venus tous à la même période. Certains sont venus avant les autres, d'autres sont venus après d'autres, d'autres enfin sont venus plus tardivement que la plupart des uns et des autres. **Mais nous sommes tous venus en Guinée avant le 2 octobre 1958**, la seule date qui permet de distinguer le Guinéen et l'étranger. Car c'est à cette date que la Guinée a cessé d'être « française » pour être « guinéenne ». Et même cette date, la loi permet de devenir « Guinéen » après elle.

Qu'il me soit permis de demander à ceux qui fixent la date de la « *Guinéité* », d'indiquer la date historique de migration qui intègre et/ou exclut, la date à partir de laquelle un groupe pourrait être moins « Guinéen » que les autres

« Guinéens ». Cette question est d'autant plus importante qu'il semble qu'en 2014, on pouvait penser qu'après « *l'ivoirité* » en Côte d'Ivoire et ses affres politiques, sociaux et économiques ; l'avènement du « *kényan* » Barack OBAMA à la présidence des USA, du « *hongrois* » SARKOSY à la présidence dans le « royaume républicain » de la France, du « *catalan* » VALLS à la primature du même pays, de la « *madrilène* » HIDALGO à la mairie de la ville lumière, Paris « *Paris outragé ! Paris brisé ! Paris martyrisé ! Mais Paris libéré !* »^[55], on épargnerait à la Guinée la question de la « *Guinéité* ».

Quel chemin avons-nous emprunté ? Pour l'essentiel, les populations qui habitent le Foutah Djalou, la Basse Guinée et certaines localités de la Guinée Forestière ont toutes transité par les montagnes du Foutah Djalou en empruntant, presque, les mêmes chemins : *les contreforts du mont Loura, les collines escarpées entre Dinguiraye et Tougué avant d'aller vers le Centre, l'Ouest ou le Sud.*

Celles qui auraient passé par le Centre ont certainement traversé Labé, Pita, Téliélé et/ou Gaoual avant de se rendre au bord de l'Océan Atlantique. En allant vers le Nord-Ouest, elles ont arpenté les montagnes de Guingan et de Termessé avant de fouler le sable de Youkounkoun, de Koundara, de Saréboido, de Koumbia avant de marcher sur les sols « bauxitiques » de Wédoubourou, de Sangarédi et de Boké. Celles qui ont emprunté le chemin de l'Est ont dû souffrir sur le *Bowal* de Koumbia et les vallées escarpées qui coupent le chemin entre Koladhé et Ditinn, les pentes qui bordent Dinguiraye et les collines sur le chemin de la Guinée Forestière.

Qui a fait quoi à qui, comment et dans quelle circonstance ? A cette interrogation, les mouvements migratoires montrent que chaque groupe a repoussé son ou ses prédécesseurs avant de subir le même sort par un nouveau groupe. Ces mouvements

migratoires enseignent que la plupart des populations qui vivent actuellement en Guinée ont trouvé d'autres populations qu'elles ont refoulées avant de se faire refouler par une autre vague migratoire : **chacune a été accueillie, tolérée et installée par la précédente, a collaboré avant de s'opposer à celle qui l'a précédée, l'a vaincue en attendant de subir le même sort plusieurs siècles plus tard par des nouveaux arrivants.**

Les Soussou ont repoussé les Mandenya. Les Nalou, Baga, Landouma ont été repoussés par les Dialonka vers la côte avant de les rejoindre sous la poussée des Peul convertis à l'Islam. C'est aussi les Dialonka qui auraient refoulé les Kisia vers la Guinée Forestière qui eux-mêmes ont repoussé d'autres pour s'installer.

Les Bambara et les Dialonka ont été repoussés de la Haute Guinée par les Malinké triomphants. En descendant plus au Sud, les Malinké ont aussi repoussé les Loma dans le Kerouané et les Kpèlè dans le Beyla. Repoussés par les Malinké, les Dialonka ont aussi, sur le chemin, repoussé d'autres peuples qui habitaient le Foutah Djallon avant de subir le même sort avec l'arrivée du Peul islamisé dans la région.

Qu'il me soit permis de rappeler à tous les Guinéens et à tous ceux qui parlent de la Guinée sans la connaître, qu'il n'y a en Guinée que **deux groupes linguistiques** (deux familles de langues pour parler comme les linguistes) : le groupe **mandé** qui regroupe le *maninka*, le *sosoxui*, le *dialonka*, le *lomagi*, le *kpèlèwoo* etc. et le groupe **atlantique** qui regroupe le *tanda*, le *pular*, le *toucouleur*, le *kisiéi*, le *baga*, le *nalou* et même d'autres langues de pays voisins comme le *ouolof*, le *sérère*, le *diola* au Sénégal et le *balante* en Guinée-Bissau.

On peut donc dire qu'au cours de leur histoire, les groupes humains qui constituent la mosaïque humaine de la Guinée se sont mis en place à la suite de nombreux et vastes mouvements migratoires et de conquêtes. Deux modèles d'implantation ont

été observés : soit par brassage, métissage et cohabitation de populations d'origines géographiques différentes ; soit par assimilation ou refoulement plus au Sud (Guinée Forestière) ou plus à l'Ouest (sur la côte) des anciens occupants par les nouveaux venus.

Ces mouvements, ces processus de domination, de libération, d'émancipation, d'absorption et de différenciation, sont le propre de l'histoire des peuples, de tous les peuples. Pour s'en convaincre, il ne faut pas aller loin. Il suffit de lire l'œuvre d'Ibn KHALDOUM, de son nom complet Abou Zeid Abdur-Rahman Bin Mohamad Bin Khaldoun al-Hadrami [Muqaddima](#), « *Introduction à l'histoire universelle* » et le « *Livre des considérations sur l'histoire des Arabes, des Persans et des Berbères* ». Dans ces ouvrages, Ibn KHALDOUM dévoile le processus de prise de conscience, de mobilisation, de lutte et de prise de pouvoir et celui du déclin de toutes les dynasties régnautes.

On peut aussi lire l'illustration de ce processus historique dans les deux tomes de Maurice DELAFOSSE sur l'histoire des Empires, Royaumes et Etats dans l'Afrique de l'Ouest. On se rendra compte que tous les peuples qui composent la mosaïque humaine de nos Etats de l'Afrique de l'Ouest ont chacun, à une certaine période, généré des **grands hommes et une histoire respectable**. Les Soninké (du VIII^{ème} au XI^{ème} siècle dans l'empire du GANA) ; les Almoravides ou Berbère (du XI^{ème} au XII^{ème} siècle) ; la dynastie Soninké des Askia (1493-1591) ; les Mossis (XI^{ème} au XX^{ème} siècle) avec l'empire GOURMANTOHE, OUAGADOUGOU, YATENGA et FADANGOURMA ; la dynastie des NIAKATE, des DIAKHATE, DIAGATE, DIARISO et DOUKOURE (XI^{ème} au XIII^{ème} siècle) dans le Royaume de DIARA ; la dynastie des DIAWARA (1270 à 1754) dans le Royaume de DIARA ; les Soninké dans le SOSO ou l'empire du KANIAGA (XI^{ème} au XIII^{ème} siècle) et les deux KANTE (Diaara et Soumangourou) ; les Malinké avec l'empire du

MALI (XI^{ème} au XVII^{ème} siècle) et la dynastie des KEITA ; Koli Tengouella BAH dans le TEKRUR (1555 à 1776) ; Le Foutah Djalou et ses Almamy (XVII^{ème} au XIX^{ème}) ; la dynastie des DIALLO (XV^{ème} au XIX^{ème} siècle) et la dynastie des BARI (1810-1862) dans l'empire Peul du MASSINA ; les Banmana de SEGOU et du KAARTA (XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle) ; les Toucouleur au XIX^{ème} avec El-haj-Oumar TALL et le Royaume Mandingue de Samory TOURE (XIX^{ème} siècle).

Nous venons de terminer un compte rendu de lecture sur la mise en place des populations guinéennes. Nous n'avons que le mérite de la patience et de l'écriture. Les erreurs et les confusions que l'on trouvera sont les nôtres, pas celles des auteurs que nous avons cités ni de ceux ont accepté de corriger la version de base.

Si des personnes plus avisées que nous trouvent des incohérences, vous voudrez bien apporter les rectifications, car nous avons pris un risque énorme en écrivant dans un domaine qui n'est pas de notre spécialité et qui est très éloigné de notre époque. Etre rectifié participe au processus d'apprentissages, mais l'insulte est indécente à celui qui a osé.

NOTES

^[1]Jean Jacques ROUSSEAU (1775), « Discours sur l'inégalité et les fondements de l'inégalité parmi les hommes », Bordas, 1985, Collection Univers des lettres Bordas, Paris.

^[2]Je suis sociologue et de formation et d'activités.

^[3]G. SMETS (1929) ; « Centre international de synthèse »,

Fondation pour la Science, n°1, 1929 : 89.

[⁴] G. E. Howard (1904); « A History of matrimonial institutions », Chicago, Londres, University of Chicago Press, volume 3, P : 7.

[⁵] C'est aussi le moment de rendre hommage à des linguistes, des littéraires et des historiens qui ont accepté de lire et de corriger cet article avant sa publication. A eux, je nous disons merci.

[⁶] Boubacar BARRY (1975) ; « Monographie historique du Diwal de Koyin, de la mise en place des populations à l'implantation coloniale », DES, IPGAN, Conakry, Guinée. Cet auteur n'est naturellement pas à confondre avec le Professeur Boubacar BARRY de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal).

[⁷] Djibril Tamsir NIANE (1960) ; « Mise en place des populations de la Haute-Guinée », [Recherches Africaines](#), Conakry. No. 2, avril. 1960. pp. 40-53.

[⁸] Maurice DELAFOSSE (1912) ; « Haut-Sénégal-Niger, Le pays, les peuples, les langues, l'histoire, les civilisations », Emile Larose, Paris, France.

[⁹] Zainoul A. SANUSSI (1969) ; « Civilisations et histoire des Nalou, du 18^{ème} siècle à la conquête coloniale française », DES, IPGAN, Conakry, Guinée.

[¹⁰] André ARCIN (1911), Histoire de la Guinée française, Editions Challamel, Paris.

[¹¹] Demba CONTE (1977) ; « Monographie historique du Moria, des origines à l'implantation coloniale française », DES, IPGAN, Conakry, Guinée.

[12] Mahawa BANGOURA (1972) ; « Contribution à l'histoire des Sosoe du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle », DES, IPGAN, Conakry, Guinée.

[13] Jean SURET-CANALE (1970) ; « la République de Guinée », éd. sociales, Paris.

[14] Cheick Sidi Mohamed DIALLO (1975) ; « Contact de civilisations et brassage culturel dans le Foutah traditionnel », DES, IPTJNK, Kankan, Guinée.

[15] M. GAUTHIER (1908) ; « Monographie du cercle de Labé », Dossier N° 6, Archives nationales, Conakry, Guinée.

[16] Charles Emmanuel SORRY (1974) ; « Monographie historique du Rio pongo du 15^{ème} siècle à la fin du 19^{ème} siècle », DES, IPGAN, Conakry, Guinée.

[17] Il est même possible que ceux qui appartiennent à des castes ne l'étaient pas avant la constitution et la consolidation de l'empire du Mali. Les travaux de Maurice DELAFOSSE montrent que, par exemple, l'existence d'une dynastie DIAWARA dont les descendants non pas eu le même statut à l'intérieur de l'empire du Mali.

[18] Seuls ceux qui n'auront pas accepté d'embrasser l'Islam prôné par les Peul musulmans après leur victoire sur les non-musulmans en majorité Djallonke et Pullis à la bataille de Talansan en 1725, vont quitter le pays.

[19] Bruce MOUSSER (1999) ; « Qui étaient les Baga ? », Perception européenne, 1793-1821, Paris, France.

[20] Ce cours a eu plusieurs titulaires avec plusieurs intitulés. Le dernier intitulé du cours est : « *histoire de Guinée : de la mise en place des populations à l'indépendance* » et n'est hélas dispensé qu'au sein du département d'Histoire.

^[21]Denise PAULME (1956) ; « Structures sociales en pays baga Guinée Française » Bulletin de Institut français, Afrique noire série XVIII 1-2 1956, P 98-116.

^[22]Marie Paul FERRY et Lansana SANDE (2000) ; « Le passé des langues : Tyapi autrefois, Kokoli aujourd'hui », sous la direction de G. GAILLARD in « Migrations anciennes et peuplement actuel des côtes guinéennes », l'Harmattan, 5-7 rue de l'Ecole Polytechnique, 75005, Paris, France.

^[23]Paul PELISSIER (1996) ; « Campagnes africaines en devenir », Cahiers d'études africaines, Année 1996, Volume 36, Numéro 143, p. 540–543.

^[24]Aliou WANN et Bubakar BA (1974) ; « Les relations entre le futa Djalon théocratique et les principaux royaumes de la Basse-côte : des origines à l'implantation coloniale », DES, IPGAN, Conakry, Guinée.

^[25]Rouguyatou DIALLO (1974) ; « Monographie historique du Bagatay de la région administrative de Boké des origines à 1958 », DES, IPGAN, Conakry, Guinée.

^[26]Naye DYENG et Mundekeno SAA (1972) ; « La résistance Könyagui à la pénétration française de 1902-1904 », DES, IPK, Kankan, Guinée.

^[27]Cette interprétation pose plus de questions que de réponses. Chez les Peul de Guinée, le mot « Tanda » est un adjectif qui sert habituellement à désigner une personne qui est souvent torse nue. Cependant, dans le pular « être nu » ne se dit pas « Tanda », mais « bhorti ». Il se pourrait que le mot « Tanda », pour désigner ce peuple, ne provienne pas des Peul. Mais les Peul utilisent le nom de ce groupe comme un adjectif pour désigner des attitudes au sein de son propre groupe : **« lorsqu'un Peul est torse nu, on dit de lui qu'il est un**

Tanda ».

[28] Lestrangé MONIQUE (de) (1956) ; « Les Cogniagui et les Bassari », In: Population, 11e année, n°2, 1956 p. 374.

[29] Il est difficile de déterminer d'où vient ce nom de « pulli ». Dans le pular actuel des Peul de Guinée, le mot « puuli » veut dire un albinos. Il est aussi possible que ce mot « puuli » ait été mal orthographié phonétiquement. Il pourrait signifier tout simplement, avec une déformation phonétique, le singulier des Peul (Pullo). Cependant, SURET-CANALE (1964: 26) a un avis critique sur l'arrivée des Peul au 10^{ème} siècle au Foutah Djallon, car selon lui les « Tarikhs locaux ont tendance à démontrer l'antiquité de la présence dans le pays des maîtres actuels ».

[30] Il existait **deux polémiques sur Koli Tengouella**. Pour certains, il serait descendant, par sa mère de Nana KEITA, fille de Soundiata KEITA le fondateur de l'empire du Mali. Pour d'autres, Koli Tengouella n'aurait aucun lien avec Soundiata. Son lien avec Soundiata ne serait que la volonté des personnes de cette époque à forger un passé glorieux derrière un ancêtre qu'on veut rendre exceptionnel. La seconde polémique est plus récente et est proposée par Gérard GAILLARD (2000) qui considère que Koli et Tengouella sont deux personnes différentes. Si telle hypothèse était vraie, comment expliquer qu'une seule personne soit arrivée au Tekrur et y a fondé un Etat et une dynastie sans le second ?

[31] On pourra lire avec beaucoup d'intérêt, Claude Halle (1960), « Notes sur Koli Tengouella, [Olivier de Sanderval](#) et les Ruines de Gueme-Sangan », *Recherches Africaines*, n° 1, janvier-mars 1960, [Oumar Kane](#), *La première hégémonie Peule : le Fuuta Tooro de Koli Tengouella à Almaami Abdul*, Karthala, Presses universitaires de Dakar, 2004, et [Djibril Tamsir Niane](#), « Les Tengouella », dans *Histoire des Mandingues de l'Ouest : le*

royaume du Gabou, Karthala, Paris, 1989.

[32] Pluriel de « Denianke » qui est la généalogie des BAH.

[33] Cheick Sidi Mohamed DIALLO (1975) ; « Contact de civilisations et brassage culturel dans le Fouta traditionnel », DES, IPTJNK, Kankan, Guinée.

[34] L'auteur de cet article est du clan des *Dayèbhè* « qui est connu sous les noms de BARI, SANGARE (chez les Wassoulonkè), et qui correspond au clan Toucouleur des SY et au clan Mandé des SISSE » (Maurice DELAFOSSE, 1912 : 231) et du lignage des « *Wouyaabhè de Daara Labé* ». Mon aïeux patriarcal le plus ancien connu de mon lignage se nomme *Moussa Diaga* qui lui-même est le père *Hamady Pathé Baïlo*. C'est le fils de ce dernier du nom de *Moussa Tanga* (connu sous le nom de *Bambari BARI*) qui aurait quitté le **Fuuta Kingi dans le Bakounou (entre Nioro et Diara)** pour pénétrer par Dinguiraye (Baylo) et se fixer à Timbo. Son fils du nom d'*Ousmane Djalaheera* fera le trajet de Timbo à Labé et se fixera à Daara Labé et aura trois fils : deux seront tués par les païens. C'est le troisième du nom de *Mamadou Dewo Allah* qui survivra et aura trois garçons dont le troisième et le plus jeune dénommé *Moussa Tafsir* fera les études coraniques dans le *Bhoundu* (Sénégal actuel), avec *Alpha Mamadou Cellou* (futur Karamoko Alpha mo Labé) et *Alpha Amadou Kolladé* (cinquième Almamy du Foutah Djallon), et sera le fondateur de la mosquée de mon village. Entre Moussa Tafsir et moi, il y a cinq ascendants que sont dans l'ordre : *Mamadou Billo*, *Aliou Zainoul*, *Mamadou Kolon* frère d'*Alpha Oumar Rafiou* (l'un des érudits du Foutah Djallon), *Alpha Abdoul Gadiiri*, *Mamadou Kolon* et moi-même (Alpha Amadou Bano).

[35] Gérard GAILLARD (2000) ; « Migrations anciennes et peuplement actuel des côtes guinéennes », l'Harmattan, 5-7 rue de l'Ecole Polytechnique, 75005, Paris, France.

[36] Djibril Tamsir NIANE (1989) ; « Histoire Des Mandingues De

L'ouest – Le Royaume Du Gabou », Khartala, Paris, France.

^[37] Etymologiquement, village des Peul.

^[38] Bamanakan est la langue des Bambara.

^[39] Lancéi KOUYATE (1978) ; « Contribution à l'étude de la société traditionnelle du Wassulu présamorien », DES, IPGAN, Conakry, Guinée.

^[40] Selon Muriel DEVEY (2009) ; René CAILLE aurait été impressionné par l'ardeur au travail et les soins que les Wassoulonké apportaient aux champs.

^[41] Avec leurs bœufs et leurs génisses, les DIALLO, DIAKITE, SIDIBE et SANGARE s'installent ; mais ils décampent aussi vite.

^[42] Pierre Smith (1965) ; « Notes sur l'organisation sociale des Diakanké. Aspects particuliers à la région de Kédougou », *Cahiers du Centre de recherches anthropologiques*, n° 4, pp. 263-302.

^[43] Les quatre foyers de base des Diakanka.

^[44] Mandé, Mandingue ou Mali, pays d'origine des Mandingue ou Malinké serait le nom du pays du roi « lion » : Soundiata KEITA.

^[45] Sékéné Mody CISSOKO (1981) ; « De l'organisation politique du Kabu », *Ethiopiques, Revue Négro-africaine de Littérature et de philosophie*, numéro 28 numéro spécial.

^[46] La province de Baté est le principal centre religieux de la Haute-Guinée. Dans cette province, c'est Kankan qui tient le premier rôle et où résident les membres de la famille chérifienne parmi lesquels se recrutent l'Imam, le Cheikh de

la Haute-Guinée.

^[47] Le Baté est composé de deux mots : Ba qui signifie fleuve et Té entre (entre les fleuves), c'est-à-dire entre les fleuves que l'on désigne dans la géographie officielle de la Guinée le Milo et le Sankarani (Djon).

^[48] Ibrahim Kalil TURE (1973) ; « Monographie historique de la ville de Keruwane : des origines à l'implantation coloniale française », IPGAN, Conakry, Guinée.

^[49] M'Bala Friki CAMARA (1980) ; « Monographie historique de la Guinée Forestière : des origines à l'implantation coloniale », DES, IPGAN, Conakry, Guinée.

^[50] Aly Gilbert IFFONO (1975) « Histoire et civilisation du groupement des Kisia, des origines à la colonisation », DES, IPGAN, Conakry, Guinée.

^[51] Jean SURET-CANALE (1971) ; « Afrique Noire, l'ère coloniale, 1900–1945 », Editions sociales, Paris.

^[52] Facinet BEAVOGUI (1974) ; « Etudes des structures économiques et sociales de la société traditionnelles Loma », DES, IPGAN, Conakry, Guinée.

^[53] Pépé Pierre CAMARA (1970) ; « La pénétration coloniale dans la région de N'Zérékoré », DES, IPGAN, Conakry, Guinée

^[54] Jerome DELAMOU (1979) ; « la monographie historique de la région de N'Zérékoré : de l'implantation coloniale à l'indépendance », DES, IPGAN, Conakry, Guinée.

^[55] Discours du Général De Gaulle à la mairie de Paris à la libération de Paris lors de la seconde guerre mondiale.



Pr **Alpha Amadou Bano Barry** (Sociologue) Enseignant-Chercheur
Actuel **Ministre de l'éducation**

Auteur de *"Les violences collectives en Afrique: le cas guinéen"*

Cet article a été publié pour la première fois en 2012

Sur le départ, le président du Niger appelle à ne pas "tripoter" les Constitutions

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021





Afrique

“Fier” de son bilan, Mahamadou Issoufou, 68 ans, qui quitte volontairement le pouvoir à l’issue de ses deux mandats comme président du Niger, se veut “optimiste” pour l’avenir de son pays et du continent, qu’il aimerait voir émerger malgré le jihadisme, la démographique galopante ou la difficile intégration continentale.

Son pays, parmi les plus pauvres du monde, est en proie aux attaques jihadistes récurrentes qui ont fait des centaines de morts. Il a aussi le record mondial de fécondité avec 7,6 enfants par femmes, ce qui entrave le développement d’un pays, marqué de sucroît par les coups d’Etat.

“C’est la première fois depuis 60 ans qu’il y a un passage de témoin d’un président démocratiquement élu vers un autre démocratiquement élu. On est en train d’asseoir une tradition démocratique”, se réjouit-il, à l’issue des deux mandats, maximum prévu par la Constitution.

Il assure ne pas avoir eu à résister aux sirènes d’un troisième mandat, comme certains de ses pairs africains, qui s’accrochent au pouvoir.

“On ne peut pas avoir des institutions fortes en tripotant les Constitutions, en changeant la règle du jeu en cours de jeu. Je ne peux pas m’engager dans l’aventure d’un troisième mandat. Cela aurait affaibli les institutions que nous sommes en train de construire”, souligne-t-il.

Le grand favori de la présidentielle dont le second tour se

tiendra le 20 février n'est autre que Mohamed Bazoum, son dauphin et bras droit, qui a bénéficié de l'appareil d'Etat pour sa campagne.

Mahamadou Issoufou balaie les accusations des opposants nigériens qui taxent le pays de "démocrature", regrettant des interdictions de manifester ou des arrestations fréquentes de militants de la société civile: "La démocratie c'est la liberté et l'ordre", répond le président. "Il y pas de démocratie sans ordre, de la même manière qu'il n'y a pas de démocratie sans liberté".

Sur le plan de la lutte contre le jihadisme, il demande une "coalition internationale", un de ses leitmotiv.

– "L'Afro-pessimisme est derrière nous" –

"Tout le Sahel est infesté. La sécurité est un bien public mondial. Ce qui se passe au Sahel concerne le reste du monde. Si le terrorisme arrive à prendre pied en Afrique, il prendra pied en Europe", estime M. Issoufou, alors que son pays a subi samedi la plus meurtrière attaque jihadiste contre des civils avec 100 morts.

Le président se fâche quand on évoque les critiques locales à l'égard de la présence des forces étrangères, notamment françaises, au Sahel: "Ce ne sont pas des interventions étrangères ce sont des interventions d'alliés, Nous avons une guerre contre un ennemi. Dans toutes les guerres il y a des alliances".

Et il dit "s'étonner" que ceux-là même qui critiquent les opérations étrangères "ne dénoncent pas les terroristes".

Sur le plan économique et social, M. Issoufou, qui a été très actif sur le dossier de la zone de libre échange économique africaine (Zlecaf), croit fermement en l'intégration régionale pour faire "émerger le Niger et le continent".

“L’Afro-pessimisme est derrière nous”, promet-il, appelant à “des politique ambitieuses (et) l’approfondissement de certaines valeurs notamment démocratiques et des droits de l’homme”.

“La zone de libre échange dont les échanges vont commencer le 1er janvier va créer le marché le plus vaste du monde avec 1,2 milliard de consommateurs”, se réjouit-il.

“Cela mettra fin aux marchés balkanisés que l’Afrique a connus et qui ont été à la base d’échecs de beaucoup de politiques industrielles en raison de marchés trop étroits”.

Mais dans ce nouveau marché promis, “il faut avoir de quoi échanger”, assurant qu’“on a prévu un plan de développement industriel” et “un plan de développement agricole afin que l’Afrique puisse se nourrir”.

– Nécessaire transition démographique –

“Avec l’immensité des terres arables qu’on a, il faut que l’Afrique soit capable de produire son alimentation”, déclare M. Issoufou.

“En ce qui concerne le CFA, nous avons fait des réformes qui montrent notre volonté d’aller vers la monnaie unique. (A terme) je vois une monnaie unique au niveau Cédéao”, pense-t-il en estimant que pour “la monnaie unique africaine il faudra attendre plusieurs décennies”.

Le président est aussi optimiste quant à la démographie de son pays, affirmant qu’il est “sur la bonne voie”.

Le Niger, qui n’avait que 3 millions d’habitants à l’indépendance en 1960, en compte aujourd’hui 23 millions. Avec un taux de croissance annuel de la population de 3,9% par an (record mondial), la population atteindra 70 millions en 2050 si rien ne change.

“Nous avons fait baisser le taux de fécondité. C’est une action de longue haleine (...), nous avons mobilisé les leaders religieux et traditionnels avec des arguments religieux qui justifient la nécessité de la transition démographique”.

“La croissance démographique mange une bonne partie de la croissance économique” de 6 à 7% ces dernières années, ajoute le président qui martèle: ***“Nous arriverons à maîtriser cette croissance exponentielle qui malheureusement rend difficile le progrès rapide du Niger vers l’émergence”***.

Parmi les axes prioritaires, “il faut maintenir les jeunes filles à l’école au moins jusqu’à 16 ans afin d’éviter mariages et grossesses précoces”, précise-t-il.

A l’heure du bilan, Issoufou sourit: “Je suis fier de l’ensemble, les promesses que j’ai faites au peuple nigérien je les ai tenues”.

Et la suite? “Jusqu’au 2 avril, je continue d’être au gouvernail mais il n’y a pas de vide, il y a une vie après le pouvoir”.

Cet article est republié à partir de information.tv5monde.com.
Lire l’original [ici](#)

Et si on réécrivait le

discours d'investiture de Alpha Condé? Discours de renaissance pyro-démocratique [Abdoul K. Diallo]

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Politique

Chers Guinéens ! Laissez-moi m'agiter un peu ! Aujourd'hui est un grand jour qui marque pour notre pays la renaissance par fausse-couche, de notre quatrième faux-pas. Aujourd'hui, en vrai, est le jour de renaissance de la pyro-démocratie et nous le fêtons tous dans la joie ! Théoriquement, voilà ce qui s'est passé. J'ai organisé des élections que j'avais gagné d'avance. J'ai financé ces élections de ma propre poche sans l'aide de l'opposition. La Guinée et tous les autres perdants savaient d'avance que les femmes, les jeunes et les pauvres virtuels allaient m'élire net. Alors que tous les électeurs étaient masqués, à mon tour j'ai masqué quelques urnes, puis j'ai maquillé quelques juges, et j'ai émasculé tous les sofas. Tout ça sur fond de patriotisme indiscutable, je jure ! Il

était vraiment inévitable de gagner même si la Guinée perdait.

Chers Guinéens ! Chers compatriotes ! Après dix ans de danse renouvelée, puis renouvelée, puis renouvelée, je vous conte à travers ce discours mon plus vieux rêve. Il y a dix ans je plongeais dans un rêve royal profond et impressionnant. Je rêvais les yeux gravement ouverts que des ministres se servaient du denier public comme ils se serviraient de leurs poches. Je rêvais que tellement qu'ils avaient amassé de sous, ces ministres manquaient de coffres et qu'alors ils usaient des poches et portemonnaies de leurs femmes et de ceux de leurs rejetons. Je rêvais de tout mais ne pouvais rien faire. J'ai même vu un ministre se cacher derrière la copine de sa troisième concubine pour envoyer mon énième concubine me demander de signer des contrats qui étouffaient pour la énième fois la Guinée. Je rêvais que je signais tout sans trop regarder. Que voulez-vous ? C'était juste un rêve les yeux largement ouverts ! Mais je vous dis que j'ai observé tout. J'y ai même coopéré des fois contre ma volonté. Je vous jure ! Vous savez sans doute que je suis un homme de bonne foi et que Sheytan est mon meilleur témoin. Et donc, pas besoin de trop jurer !

Croyez-moi chers compatriotes ! Je vous jure que c'est Sheytan qui me montrait toutes les affaires louches dans ce rêve et m'invitait à ne pas me précipiter dans mes réactions jusqu'en 2020. Alors, j'avais poliment obéi et attendu pour le bonheur de la patrie mal bénie et pour le bien-être du peuple endormi ! Nous voilà aujourd'hui en 2020, et j'en avais éternellement soif ! Je vous jure que j'ai compris le Guinéen mais lui, ne semble pas m'avoir compris. Je vous dis ici plus haut qu'ailleurs que je me suis maintenant réveillé et que je m'efforcerai de ne plus rêver à partir d'aujourd'hui, mais d'agir vite. Le Guinéen ordinaire est loin de moi, et donc impossible à comprendre et à servir quel que soit le vieux amour que je cache à mon cœur pourri pour lui. Peu importe ! Le Guinéen que j'ai compris c'est ce soi-disant ministre qui

me sert en se servant de la patrie et qui voudrait bien que je reste éternellement au sommet à son propre bonheur même si la Guinée perdait. J'ai compris ce ministre et il m'entendra désormais. Sheytan m'a aidé à sortir du rêve et à avertir ces vieux vautours de la charogne nationale. J'ai tout compris et je vais agir désormais. Je ne vais pas trop parler parce qu'aujourd'hui est un grand jour. Que ces vautours soient avertis ou cuits ! Je m'en fous ! Aujourd'hui est le jour de la renaissance de la pyro-démocratie que vous n'oublierez jamais, je vous le jure !

Chers compatriotes ! Il me vient des sagesse qui vous plairont sûrement ou bien qui vous déplairont éperdument. Je m'en fous ! Des sagesse des années soixante qui vous éveilleront et vous grandiront. Des sagesse de cons politiques qui pullulaient sans gêne, et brillaient de sauvagerie sans honte aucune. Des sagesse de merdre et de peine. Des sagesse de fous et de voyous. Je vous le jure ! C'est Sheytan qui me les rappelle et j'y crois ! Vous savez bien que je ne suis pas le premier pyro-démocrate de la Guinée. Vous savez bien que mes racines poussent et que fanent mes fleurs depuis les années d'indépendance. Ce furent des années de grands bruits, de sang, et d'avortement politique. Des années de mauvais départ dont je ne suis pas responsable. Un mauvais départ que j'ai tenté avec toutes mes forces ou de blanchir ou de repeindre plus joliment. Ces années ont la carapace dure et m'empêchent de travailler encore aujourd'hui. Vous ne pouvez pas l'imaginer ! J'ai vraiment tout fait pour m'en défaire. Hélas ! Sheytan est mon seul témoin et c'est un muet ! Croyez-moi yandi !

Sachez qu'il a toujours été tristement très facile de berner et torturer ce beau peuple de Guinée ! Il y a plus de soixante ans les gens parlaient de lavage de cerveau, de déformation des pensées politiques et sociales, de colonisation culturelle, de contrôle du peuple par le peuple, et d'opposition de la patrie à la nation. Des années de

domestication politique de l'homme dans son entièreté. Quels souvenirs !? Sheytan en a fait une liste qu'il m'a solennellement remis et dont je fais une priorité de développement aujourd'hui ! Je me souviens de tout ça et j'en ferai bon usage !

Chers compatriotes ! Je vous jure que désormais l'aliénation, le changement de mentalité, ou la renaissance de la pyro-démocratie, ne se feront pas sans vous. Je vous jure que rien ne se fera sans vos greniers, vos chèvres, vos moutons, ou sans vos belles juments. Rien ne se fera sans votre être, endormi ou éveillé, domestiqué ou ridiculisé, vidé de son cerveau ou surexcité. Sheytan mon vieux pote nous facilitera cela avec beaucoup de tact. Ne vous en faites pas trop ! Vous verrez des miracles tomber du ciel ! Vous verrez bien que c'est beau d'appartenir entièrement à son état ! D'en dépendre entièrement et de servir aveuglement. Il y a tant d'autres miracles qui vous attendent !

Chers compatriotes ! Comprenez-moi bien ! Si mes deux premiers mandats c'était pour m'enraciner et pour vous amener à vous opposer entre vous, sachez que ce nouveau mandat est le début miraculeux d'une autre aventure que vous comprendrez peut-être plus tard si vous le voulez. C'est votre mandat. C'est vous qui me l'avez voulu et c'est vous qui me l'avez imposé. C'est vous qui me l'avez taillé et vêtu. Du fond du cœur, je ne pouvais pas refuser votre déclaration d'amour. Et alors je me suis laissé aller, à votre rythme. Maintenant, oublions le passé et faisons autrement. Ça veut dire quoi autrement ? Désormais, nous devons tout changer même ce que j'avais voulu changer dans la blague sans succès. Je compte sur vous. Je compte sur les banques immortelles et les voyous qui me servent de ministres. Je compte sur ce peuple oublié qui vit dans de beaux villages militarisés ou pillés, minés ou maudits. Je compte sur les cadres larrons reconvertis de notre belle patrie. Ces gens-là je ne les connaissais pas mais en les observant en 10 ans je vous jure que je les ai compris. Il

est désormais urgent d'amorcer le dernier virage vers l'émergence virtuelle.

Désormais aimer et servir la Guinée, exige de passer sous mes radars moitié nu, moitié poilu, et de me servir à gogo avant tout. Les vrais patriotes ne sont plus ceux qui se battent pour le Guinée, honnêtement ou malhonnêtement. A mon brillant avis, les vrais patriotes sont ceux que j'ai chargé de démentir ces autres Guinéens qui aiment à tort la patrie. Eh oui ! Il ne sera plus permis à tout le monde d'aimer la Guinée car, toute seule, la Guinée s'aimera suffisamment. Notre nouvelle façon d'honorer la patrie consistera à domestiquer sans fanfares ni cordes, les juges et les sages. Désormais nos juges seront sélectionnés parmi nos plus beaux mécréants, et nos sages seront choisis parmi les plus nobles ignorants. Cette nouvelle façon de faire nous aidera à faire des omelettes sans casser des œufs, et à reculer aisément sans glisser. Les yeux fermés, les narines bouchées, je jure de ne plus désormais laisser le soleil briller pour tout le monde, tout le temps. Je jure de dérober les valeurs de la patrie qui prétendaient nous unir à tort, alors qu'elles nous divisaient à raisons. N'ayez craintes mes chers compatriotes ! Sheytan nous mènera brillamment à bon port !

Je profite de cette occasion pour saluer les nouveaux dictateurs africains qui rêvent tant de devenir empereurs. Sheytan sait bien que nous sommes nombreux autour de cette table de subordination des nations et des peuples. Mon souhait, à travers mon nouveau mandat, est d'exporter mon panafricanisme et de briser ainsi toutes ces frontières afin de mettre tous les enfants africains mal conçus au sommet des peuples. Soudons-nous chers empereurs pour que le peuple africain ne manque ni de commandements, ni de rêves inachevés. Il y va de notre propre intérêt ! Je vous jure que ce fut trop facile d'endormir tout mon peuple et je vous passerai gratuitement le secret de ma réussite.

Je rêve que ces envieux africains nous obéiront encore plus

longtemps malgré les petites agitations. Vive la patrie qui me sert tant ! Vive le peuple qui m'admire follement ! A bas les autres peuple qui prétendent s'éveiller et qui se plaignent de l'empire et de l'empereur !

Amoureusement,

Votre roi nouvellement ragaillard

Abdoul K. Diallo

Spécialiste des politiques forestières

La Hayes, Pays-Bas

**Affaire 200 milliards GNF:
les Associations de presse
dénoncent la citation à
comparaître délivrée à
l'encontre de trois
journalistes**

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Gouvernance

Déclaration

Les Associations de presse AGUIPEL, URTELGUI, AGEPI, REMIGUI, UPLG ont été surprises d'apprendre que les journalistes, Youssouf Boundou Sylla de Guineenews, Ibrahima Sory Traoré de Guinee7 et Moussa Moise Sylla de l'Inquisiteur, ont reçu une « citation à comparaître devant le tribunal correctionnel » de Kaloum, pour le 15 décembre 2020.

Cette « convocation » fait suite à la requête de Madame Zénab Dramé, ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle qui accuse ces journalistes des faits de « diffamation » sur sa personne.

Les Associations de presse soutiennent les journalistes « convoqués » et condamnent les agissements de Mme Dramé, qui n'a pas attendu les conclusions de l'enquête ouverte par le procureur pour détournement de deniers publics, suite aux révélations de la presse, pour porter plainte contre les journalistes pour « diffamation », comme si, elle était déjà blanchie par la justice.

En tout état de cause, les Associations de presse

rappellent que les lanceurs d'alerte et les dénonciateurs de corruption et infractions assimilées doivent bénéficier d'une protection spéciale de l'Etat contre les actes de représailles ou d'intimidation, selon l'article 100 de la Loi /L2017/041/AN du 4 juillet 2017 portant Prévention, Détection et Répression de la Corruption et des Infractions Assimilées.

Elles considèrent que la démarche de la Ministre est une manœuvre dilatoire pour empêcher l'instruction en cours pour détournement de deniers publics et une action d'intimidation de la presse.

Elles exhortent les autorités judiciaires à préserver leur indépendance et à respecter leur serment en évitant d'appliquer les consignes de punition des journalistes données par le Premier Ministre **dans un communiqué du gouvernement.**

Elles réaffirment leur soutien aux journalistes concernés et continueront à dénoncer les détournements des deniers publics, la corruption, la gabegie, comme l'a souhaité le Président de la République.

Les Associations de presse condamnent, vigoureusement, cette tentative d'intimidation de la presse, et défendront de toutes leurs forces la liberté de la presse chèrement acquise.

Conakry, le 6 décembre 2020

Ont signé:

L'Association Guinéenne de la Presse en Ligne (AGUIPEL)

L'Union des Radios et Télévisions Libres de Guinée (URTELGUI)

L'Association Guinéenne des Editeurs de la Presse Indépendante (AGEPI)

Le Réseau des médias en ligne en Guinée (REMIGUI)

Pour comprendre cette actualité

- [Exclusif : Plus de 200 milliards GNF détournés par un ministre – Alpha Condé en colère !](#)
 - [« Nabayagate »/ Voici ce qui est vrai et ce qui est faux](#)
 - [Affaire détournement de 200 milliards : la justice sort enfin du silence](#)
-
-

Système éducatif guinéen : l'autre grand corps malade de la République

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Il est largement admis que l'éducation est un moyen de lutter contre toutes les formes de pauvreté. Plus une population est éduquée, plus elle est productive. L'éducation conditionne la modification des comportements sociaux. Elle est le jalon de la compétitivité des États.

François Dubet et Danilo Martucceli dans leur ouvrage intitulé *A l'École : sociologie de l'expérience scolaire*, rappellent que l'institution scolaire n'a pas qu'une fonction instrumentale à savoir produire simplement des qualifications, mais selon eux, elle « produit aussi des individus ayant un certain nombre d'attitudes et de dispositions ». Ils soutiennent qu'être citoyens, non seulement ça s'apprend, mais ce doit être aussi un désir partagé pour assurer « la pérennité d'une communauté de destin ». D'un autre point de vue, on relie souvent la vitalité démocratique d'une société à la qualité de l'éducation citoyenne promue par son système éducatif.

La population guinéenne est caractérisée par un faible niveau d'instruction. Selon le [recensement général de la population et de l'habitat](#) de 2014, environ 32% des personnes âgées de 15 ans et plus sont alphabétisées, contre 68% de personnes non alphabétisées. Le système éducatif guinéen est confronté à des problèmes structurels qui accentuent son incapacité à améliorer la qualité de l'offre et son attractivité.

Financement du secteur en deçà de la moyenne des pays de la sous-région

Le système éducatif guinéen dans son ensemble souffre de sous-financement depuis une longue période. Selon le document [Programme sectoriel de l'éducation 2015-2017](#), en 2005, la part des dépenses courantes du secteur sur les ressources propres de l'État (hors dons et hors secteur minier) était de 14%. En 2012, la même donnée s'établit à 14,8%, une valeur peu

différente.

Sur le financement public du secteur de l'éducation, une [note](#) de l'AFD nous apprend qu'en 2013, le budget de l'éducation a représenté 3,2 % du PIB (par rapport à 4,7 % au niveau mondial) et 15,2 % du budget de l'État (contre une moyenne de 17 % pour l'Afrique subsaharienne). La même note souligne que l'arbitrage entre sous-secteurs n'était pas favorable à l'éducation de base et en deçà des objectifs fixés par la communauté internationale (la part du budget allouée au primaire était relativement faible, de 43,3 %, tandis que celle allouée au supérieur s'élevait à 32,5 %). La part de l'enseignement primaire dans les ressources publiques allouées au secteur a diminué de 51% en 2002 à 47% en 2008 puis à 43% en 2013. Malgré un certain effort croissant de consacrer au secteur de l'éducation des ressources publiques, cela reste en deçà de la moyenne des pays de la sous-région.

Dans un rapport d'analyse sectorielle publié en 2019 par l'UNESCO intitulé [Guinée : Analyse du secteur de l'éducation et de la formation, Pour l'élaboration du programme décennal \(2019-2028\)](#), les auteurs révèlent que le peu de ressources matérielles et financières disponibles sont dirigées principalement vers les services dont les activités sont les plus urgentes (préparation des examens, statistiques) et non les plus importantes en termes de qualité de l'éducation (formation du personnel administratif, des enseignants, élaboration des plans annuels).

La qualité, un des objectifs de l'Éducation pour tous

Dans une publication intitulée *Perspectives : L'école au service de l'apprentissage en Afrique*, publiée en 2018, la Banque Mondiale dresse un constat alarmant sur la qualité de l'éducation en Afrique. Selon l'institution, l'Afrique a fait d'incontestables progrès pour augmenter la scolarisation dans

le primaire et le premier cycle du secondaire. Pourtant, près de 50 millions d'enfants restent non scolarisés et la plupart de ceux qui fréquentent l'école n'y acquièrent pas les compétences de base indispensables pour réussir dans la vie.

Elle souligne que la faiblesse des acquis scolaires dans la région [Afrique] est préoccupante : « trois quarts des élèves de deuxième année évalués sur leurs compétences en calcul dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne étaient incapables de compter au-delà de 80 et 40 % ne parvenaient pas à effectuer une addition simple à un chiffre. En lecture, entre 50 et 80 % des élèves de deuxième année ne pouvaient pas répondre à une seule question tirée d'un court passage lu et un grand nombre étaient incapables de lire le moindre mot. »

Si le défi de la scolarisation dans le primaire est en passe d'être gagné en Afrique avec plus de 80 % des enfants qui achèvent ce cycle, la qualité de l'enseignement proposé reste un défi.

Au cours d'une [conférence sur l'école de demain pour l'Afrique](#) organisée par l'AFD en 2018 à Paris, le péruvien Jaime Saavedra, directeur pour l'Éducation de la Banque mondiale résumera les enjeux en ces termes « La scolarisation n'est pas l'apprentissage ». En d'autres termes, sans une éducation de qualité, la scolarisation ne suffit pas. Les chiffres sont inquiétants : « parmi les enfants scolarisés en Afrique subsaharienne, 93 % n'ont pas acquis les compétences de base en lecture et 86 % en mathématique. »

Dans un article intitulé [Les défis de l'éducation dans les pays riverains de la méditerranée](#), Jean-Claude Vérez soutiendra que « privilégier la qualité de l'éducation plutôt que la quantité revient à dissocier acquis des élèves et taux de scolarisation, formation d'une élite et fuite des cerveaux, hausse du nombre de diplômés et chômage massif de ces mêmes diplômés, formation générale et employabilité, etc. » [Chimombo](#)

cité par Fatou Niang dans un article intitulé [L'école primaire au Sénégal : éducation pour tous, qualité pour certains](#), soutiendra cependant que « s'il est théoriquement admis que l'élargissement de l'accès à l'éducation devrait aller de pair avec l'amélioration de la qualité, réaliser conjointement ces deux objectifs peut être difficile pour les pays d'Afrique subsaharienne ».

« La scolarisation n'est pas l'apprentissage »

Jaime Saavedra

Depuis la [conférence mondiale sur l'éducation pour tous](#) de Jomtien en 1990, les organisations internationales ont adjoint à l'objectif d'expansion quantitative de l'éducation l'impératif d'amélioration de la qualité. Mais il a fallu attendre le [Forum mondial sur l'éducation pour tous](#) de Dakar en 2000 pour que la « qualité » soit au centre du débat sur le développement de l'éducation particulièrement en Afrique subsaharienne. À cet effet, [l'objectif 6 de l'Éducation pour tous](#) illustre l'importance d'intégrer l'enjeu « qualité de l'éducation » dans les politiques publiques des États « Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables – notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante. »

Le défi de l'éducation pour tous que la communauté internationale s'est engagée à relever à Dakar, en 2000, a entraîné une hausse importante des besoins en personnel enseignant. L'Afrique subsaharienne n'échappe pas à cette réalité. Non seulement elle manque de ressources enseignantes,

mais elle constitue aussi une partie du monde qui fait face à une croissance rapide de sa population en âge de fréquenter l'école.

Faible qualification du personnel de l'éducation, difficiles conditions d'enseignement et corruption

De façon générale, [l'insuffisance de personnel qualifié](#) pour assurer une bonne gestion administrative courante et conduire les politiques de réformes est une problématique majeure en Guinée. Le secteur de l'éducation n'échappe pas à cette réalité.

Dans un rapport synthèse de 2019 sur les ODD intitulé [Les pays sont-ils en bonne voie d'atteindre l'ODD 4 ?](#), les auteurs du rapport soulignent que la proportion d'enseignants formés chute en Afrique subsaharienne.

Rappelons que la [cible 4.c des ODD](#) vise « D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ».

Cependant, en Afrique subsaharienne, selon ce même rapport de 2019 sur les ODD, seuls 64 % d'enseignants du primaire et 50 % d'enseignants du secondaire ont reçu les formations minimum organisées requises, et ce pourcentage est en baisse depuis 2000 à la suite du recrutement d'enseignants contractuels sans qualifications pour combler les déficits à un coût moindre.

En Guinée, selon le rapport d'[Évaluation sommative de l'appui du GPE à l'éducation au niveau des pays](#) publié en mai 2020, « des mesures ont été prises pour introduire de nouvelles méthodologies et de nouveaux modes de formation des

enseignants ». Mais selon les auteurs du rapport, « ces mesures sont en partie demeurées au stade d'essai et ne s'étendent pas encore à l'ensemble du pays. Elles comprenaient, entre autres : la mise à l'essai d'un programme de formation initiale de trois ans pour enseignants de niveau préscolaire dans trois centres de formation des enseignants; l'introduction d'une formation des enseignants en cours d'emploi sur la pédagogie de la lecture dans les petites classes; le soutien à quatre centres de formation des enseignants ». Les données dans ce rapport du Partenariat mondial pour l'éducation, indiquent une pénurie d'enseignants formés (seulement 19,5 pour cent) dans les écoles secondaires publiques et, dans une moindre mesure, dans les écoles primaires.

Sur la problématique de la défaillance du système éducatif guinéen et les faibles taux de réussite au baccalauréat, l'ancien ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Bailo Teliwel, dans une [interview](#) en 2019 soulignait que « Le plus important n'est pas la régression des taux d'admission mais bel et bien la régression de la qualité de l'enseignement ». Il faut rappeler que la Guinée a connu en 2018 ([26,04 %](#)) et 2019 ([24,38 %](#)) les taux de réussite au baccalauréat les plus faibles de son histoire. Pour ce professionnel et ancien acteur du système éducatif guinéen, « l'admission et le taux qui le chiffre sont les résultats d'un système et d'un processus qui est bien antérieur à l'examen. » Selon lui, cette situation est la résultante de plusieurs facteurs « les équipements, les infrastructures, la pédagogie, la qualité de l'administration, les activités scolaires et extra scolaires, l'encadrement parental et social, les politiques éducative, sociale et économique, les comportements, notamment des élites etc. »

Il faut rappeler que la Guinée a connu en 2018 ([26,04 %](#)) et 2019 ([24,38 %](#)) les taux de réussite au baccalauréat les plus

faibles de son histoire.

Pour illustrer les conditions d'enseignement et la dévalorisation du métier d'enseignant en Guinée, EsterBotta Somparé et AbdoulayeWotem Somparé dans un article intitulé [La condition enseignante en Guinée : des stratégies de survie dans le champ scolaire et universitaire guinéen,](#) racontent des anecdotes qui ironisent la pauvreté de ces acteurs essentiels du système éducation « Je ne donnerai jamais ma fille à un enseignant, c'est un gendre trop pauvre » déclare un père, ou encore « Vous n'êtes qu'un enseignant, vous ne pourrez jamais acheter ça ! » réponse à un professeur d'université qui demande le prix d'une voiture à un vendeur. Ces auteurs rappellent le contraste du métier d'enseignant aujourd'hui en Guinée avec « le prestige dont cette profession était entourée à l'époque coloniale. »

La question du salaire des enseignants et son impact sur la qualité de l'éducation reste problématique. Il n'est plus à démontrer la corrélation entre un salaire attrayant et l'attractivité de la profession. Un salaire attrayant permet d'attirer et de retenir les diplômés les plus qualifiés dans la profession d'enseignant. Le salaire a toujours été au cœur des [revendications](#) du syndicat des enseignants guinéens avec son corollaire de grèves quasi permanentes ces dernières années.

Sur le matériel pédagogique dérisoire voire inexistant, il est rapporté dans un article publié dans Jeune Afrique intitulé [Guinée : pourquoi les enseignants sont-ils en grève ?](#), les interrogations d'un enseignant guinéen « Avec les cours théoriques seulement, les élèves comprennent difficilement. Mais comment effectuer des travaux pratiques sans laboratoire ? », « Il n'y a même pas de bibliothèque ! » poursuit-il. Se prononçant sur les effectifs pléthoriques dans

les salles de classe, l'enseignant témoigne qu'ils s'élèvent à « 130 élèves, voire plus » par salle de classe.

Cette situation renvoie à la problématique du financement du secteur et l'utilisation des fonds d'appui au secteur de l'éducation. Selon le rapport du [Partenariat mondial pour l'éducation](#) publié en mai 2020, en Guinée, comme dans de nombreux pays à faible revenu, le secteur est essentiellement financé par l'État, mais la majorité des dépenses d'investissement sont financées par des organismes externes. Par conséquent, les principales réalisations en matière de mise en œuvre des plans sectoriels dépendent du soutien des bailleurs de fonds. Toujours selon ce rapport, « L'aide publique au développement (APD) consacrée à l'éducation en Guinée est passée de 38,1 millions de dollars américains en 2015 à 47,1 millions de dollars américains en 2017 ».

La corruption affecte négativement la disponibilité et la qualité des biens et services éducatifs. Elle réduit les dépenses d'éducation, favorise le gaspillage et la mauvaise allocation des recettes de l'État.

Dans *Écoles corrompues, universités corrompues : que faire ?* publié en 2009, Hallak et Poisson définissent la corruption dans le secteur de l'éducation comme « une utilisation systématique d'une charge publique pour un avantage privé, qui a un impact significatif sur la disponibilité et la qualité des biens et services éducatifs et, en conséquence, sur l'accès, la qualité ou l'équité de l'éducation. »

Ces auteurs énumèrent les conséquences de la corruption dans le milieu éducatif selon trois principaux aspects : l'accès à la ressource éducative, la qualité du système éducatif et l'équité du système éducatif. Il ressort des conclusions de ces auteurs que la corruption influence négativement ces trois aspects et est un frein au développement social.

Lamia MOKADDEM dans un article intitulé [La corruption](#)

[compromet elle la réalisation de l'éducation pour tous ? : les canaux de transmission](#), souligne quant à elle, que « plusieurs études et données empiriques mettent en évidence que les pays où les niveaux de corruption sont les plus faibles tendent à avoir des services publics très efficaces et à réaliser les meilleures performances éducatives. »

Classée parmi les pays les plus corrompus dans le monde, la Guinée occupait la 130e place sur 180 pays de l'Indice de la Perception de la Corruption dans le secteur public de [Transparency International 2019](#). Selon une enquête [Afrobarometer](#) de 2020, une écrasante majorité (82%) des Guinéens évaluent la performance du gouvernement dans la lutte contre la corruption comme étant « plutôt » ou « très » mauvaise. Toutes les formes de corruption ont cours en Guinée, aussi bien la corruption active que la corruption passive. Le phénomène touche tous les secteurs de l'administration avec une ampleur plus grande dans les services de l'économie et des finances (douane, impôts, marchés publics...).



Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com

Tierno Monenembo ne reculera pas car «Les dictatures, on ne les fuit pas, on les confronte []»

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Politique

Depuis quelques jours, des Etats-Unis, de France, du Sénégal, de Côte d'Ivoire, du Mali et d'ailleurs, des bonnes âmes soucieuses de ma liberté et de ma vie m'adressent des messages d'alerte : il paraît que ma vie est en danger. Je devrais me méfier, baisser le ton, adoucir mes propos et peut-être même quitter le pays.

Eh bien non, je ne me méfierai pas, je ne baisserai pas le ton et surtout, surtout, surtout, je ne quitterai plus jamais mon pays sauf pour les besoins d'une conférence, d'un Salon du Livre ou d'un check-up médical. Je ne viens pas de Haute-Volta moi, je suis d'ici moi. Mon père est enterré au cimetière de Coléah, ma mère, à celui de Dixinn, mes aïeux reposent à Porédaka.

Déjà, à la fin des années 60, ceux de ma génération avaient commis la grave erreur de fuir le régime bestial de Sékou Touré. Aujourd'hui encore, le pays entier continue d'en payer le prix. Les dictatures, on ne les fuit pas, on les confronte, on leur crache dessus, on les abat.

Je ne me méfierai pas, je ne baisserai pas le ton et surtout, surtout, surtout, je ne quitterai plus jamais mon pays sauf pour les besoins d'une conférence, d'un Salon du Livre ou d'un check-up médical.

Cette magistrale leçon de l'Histoire, je l'ai parfaitement assimilée à présent. Je ne reculerai plus jamais devant un despote. La liberté a un prix et ce prix, je suis prêt à le payer comme l'ont déjà fait nombre de nos compatriotes. Je pense aux centaines de morts qui jalonnent les deux mandats du sinistre Alpha. Je pense aux dizaines de disparus, aux milliers de prisonniers politiques. Je pense en particulier à Ousmane Gaoual, Sékou Koundouno, Chérif Bah, Etienne Soropogui Oumar Sylla, Saïkou Oumar, Ismaël Condé, Souleymane Condé et les autres. Je pense à vous tous vaillants patriotes guinéens qui croupissez dans les geôles d'Alpha Condé pour avoir refusé de renoncer à votre dignité de citoyens. Je m'incline humblement devant votre foi et votre bravoure.

Les Guinéens en ont jusque-là. Ils sont tous prêts à mourir pour recouvrer leur liberté. Ils sont prêts à consentir les sacrifices qu'il faut, cela prendra le temps que cela prendra. Ils savent que le despotisme est déjà derrière eux.

Le régime archaïque d'Alpha Condé n'est que le dernier maillon d'une espèce en voie de disparition. Après 62 ans de chaos absolu, ils savent qu'ils sont près du but : c'est pour bientôt, le soleil de la liberté, le jour de la concorde et

du bien-être collectif.

Pour ma part, non seulement je ne quitterai pas le pays, mais je suis prêt à mourir. Rien de plus beau que de mourir pour la liberté ! Il y a des moments où la plume ne suffit pas. Il y a des moments où l'écrivain doit abandonner sa table de travail pour descendre dans l'arène. Le romancier ne doit pas se contenter de prendre la parole, il doit aussi prendre la rue, se tapir dans les tranchées ou se jucher sur les barricades. « Un poème dans la poche, un fusil dans la main », disait d'ailleurs mon ami congolais, Emmanuel Dongala. De Garcia Lorca à Paul Eluard, de Tahar Djaout, à Ken Saro Wiwa, c'est quand le poète tombe sous les balles des barbares que la littérature prend tout son sens. Et qu'est-ce que la littérature sinon, ce bataillon armé de mots qui depuis la nuit des temps occupe les avant-postes du combat pour la liberté : liberté d'être, liberté de penser, liberté de dire, liberté d'aller et de venir, liberté de créer, liberté de rêver.

Non, je ne reculerai pas. Non, je ne me méfierai pas. Non, je ne n'adoucirai pas mes propos. Je continuerai vaille que vaille à dire merde à ce régime de merde.

Advienne que pourra !

Tierno Monénembo

Des ONG se mobilisent pour exiger la libération de Oumar Sylla Fonikè Mengué [Communiqué]

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Justice

Depuis deux mois, Oumar Sylla, alias Foniké Mengué – membre du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) et coordinateur adjoint de Tournons La Page (TLP-Guinée) – est détenu arbitrairement à la prison centrale de Conakry. Il est accusé d'attroupement illégal, de trouble à l'ordre public, d'atteinte à la sûreté de l'état et de destruction de biens publics.

Le 29 septembre 2020, Oumar Sylla a été violemment arrêté par des hommes en civil en pleine rue dans la commune de Matoto à Conakry alors qu'il s'apprêtait à participer à une manifestation organisée par le FNDC pour protester contre la candidature du Président Alpha Condé à un troisième mandat. Emmené à la Direction de la Police Judiciaire (DPJ), il a été

interrogé sans que ses avocats n'aient pu l'assister. Leur entrée dans les locaux de DPJ leur a été refusée ce qui est une atteinte aux droits de la défense. Quelques heures plus tard, le procureur du tribunal de Mafanco a décidé de placer Oumar Sylla sous mandat de dépôt et de le faire incarcérer à la prison centrale de Conakry.

Ce militant de la société civile n'en est pas à sa première arrestation et détention arbitraires. Déjà interpellé le 17 avril 2020 pour « diffusion de fausses informations », l'accusation avait été jugée non fondée par la chambre correctionnelle du Tribunal de première instance de Dixinn. Oumar Sylla avait alors été libéré le 27 août 2020 après plus de quatre mois d'incarcération abusive.

« Si l'état de droit fonctionne en Guinée, il est attaqué par le pouvoir politique qui abuse de sa capacité à faire arrêter les militants de la société civile. Ce harcèlement doit cesser. La place des défenseurs des droits humains n'est pas en prison » s'insurge Agir ensemble pour les droits humains.

Oumar Sylla a également échappé de peu à une arrestation le 12 octobre 2019 lorsque six autres figures de la société civile avec qui il était en contact ont été appréhendées à la veille d'une manifestation contre le changement de Constitution.

La situation d'Oumar Sylla est révélatrice du traitement des représentants de la société civile guinéenne qui se sont mobilisés pour demander le respect de la Constitution et dénoncer la volonté du président Alpha Condé de se maintenir au pouvoir.

« Nous condamnons fermement la nouvelle détention arbitraire d'Oumar Sylla qui n'est qu'une illustration supplémentaire de la répression généralisée à l'encontre de toutes les voix dissidentes en Guinée » déplore l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT).

Les organisations signataires de ce communiqué appellent les autorités guinéennes à remettre en liberté, immédiatement et sans conditions, Oumar Sylla, à mettre un terme à la persécution que subissent ceux qui expriment de manière pacifique leur opposition aux autorités au pouvoir et à garantir les droits fondamentaux reconnus par la Constitution guinéenne.

Contacts presse :

Tournons La Page : Marc Ona Essangui – marc.ona@brainforest-gabon.org

Tournons La Page Guinée : Ibrahima Diallo – pdhguinee2011@gmail.com

Agir ensemble pour les droits humains : Thibaud Kurtz – t.kurtz@aedh.org

Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT) : Emmanuelle Morau – emorau@fidh.org – Iolanda Jaquemet – ij@omct.org

Front Line Defenders : Mariam Sawadogo – msawadogo@frontlinedefenders.org



Le niveau de la gouvernance recule en Afrique [Indice Mo Ibrahim]

écrit par GuineePolitique© | 23 avril 2021



Gouvernance

La Fondation Mo Ibrahim vient de publier son rapport 2020 sur la bonne gouvernance en Afrique. Pour la première fois depuis 2010, on note un recul de la performance continentale dans le domaine.

Selon le nouveau rapport, la moyenne africaine en ce qui concerne l'indice Mo Ibrahim de la bonne gouvernance est de 48,8 en 2019 contre 49 sur 100 en 2018 soit un recul de 0,2 point de pourcentage d'une année à l'autre. Cela n'était jamais arrivé depuis le début de la décennie.

L'étude indique que cette situation est due à la détérioration des performances dans trois des quatre catégories de l'indice,

à savoir : participation, respect des droits et inclusion des citoyens ; sécurité et Etat de droit ; puis développement humain. En effet, ces dernières années, la progression des pays du continent dans ces secteurs a ralenti avec une baisse plus marquée à partir de 2015.

Entre 2010 et 2019, la performance des pays africains en matière de développement humain s'est améliorée de 3% (51,9 sur 100 en 2019) tandis que celle en matière de fondements pour les opportunités économiques a augmenté de 4,1% (47,8 sur 100 en 2019).

Cependant, le niveau des pays africains a reculé de -1,4% en ce qui concerne la participation, le respect des droits et l'inclusion des citoyens (46,2 sur 100 en 2019), et de - 0,7% en ce qui concerne la sécurité et l'Etat de droit (49,5 sur 100 en 2019). La faute notamment aux crises politiques et sécuritaires qui ont secoué plusieurs pays du continent.

Maurice reste le meilleur pays africain en termes de gouvernance avec un indice de 77,2 tandis que la Somalie est le pire pays du continent en la matière avec un indice de 19,2. Au cours de la dernière décennie, c'est la Gambie qui a réalisé la plus forte progression (+9,2) alors que la Libye détient la palme de la plus forte détérioration avec -5,5.

L'Algérie arrive à la 15^{ème} place (+3,3).

En ce qui concerne les régions, c'est l'Afrique australe qui réalise en 2019 la meilleure performance en matière de bonne gouvernance avec un indice de 53,3 suivie de l'Afrique de l'Ouest (53,1), l'Afrique du Nord (52), l'Afrique de l'Est (46,2), et l'Afrique centrale (38,8)

Notons que seuls huit pays ont amélioré leurs performances dans les quatre grandes catégories de l'indice Mo Ibrahim au cours de la dernière décennie à savoir, l'Angola, le Tchad, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, Madagascar, les Seychelles, le Soudan et le Togo.

AFP

Lire le rapport complet [ici](#)
